

Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Paris, 1<sup>er</sup> février 2016

Le lundi 1<sup>er</sup> février 2016, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des Conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 26 janvier 2016.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, M. Stéphane FERTIER, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Élisabeth GUY-DUBOIS, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, M. Cyril MOURIN Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Pascal CHERKI  
Mme Marie-Laure DAUCHEZ  
Mme Valérie MAUPAS  
Mme Caroline MECARY  
Mme Chantal MERCHADOU  
M. Etienne MERCIER  
Mme Danièle POURTAUD  
M. Hermano SANCHES RUIVO

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Agnès BERTRAND à partir du vœu 14 2016 07  
M. Stéphane FERTIER à partir de la délibération n° 14 2016 01  
Mme Olivia POLSKI à partir du vœu n° 14 2016 03  
M. Cédric GRUNENWALD à partir du vœu n° 14 2016 05  
M. Éric AZIERE à partir de la délibération n° 14 2016 01  
Mme Carine PETIT à partir de la délibération n° 14 2016 01  
M. Didier ANTONELLI à partir de la délibération 2016 DAE 3 G  
M. Amine BOUABBAS à partir de la délibération n° 14 2016 01

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

**Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.**

**Mme PETIT**

Mesdames et messieurs les élus, je vous propose de prendre place pour que l'on puisse commencer. Je souhaite tout d'abord au public fidèle une année 2016 remplie de conseils d'arrondissements, riches, constructifs et participatifs. Ce conseil est le premier de cette année 2016.

Je propose de désigner Amine BOUABAS comme secrétaire de séance. Voici les excuses et les pouvoirs que j'ai reçus : Mme CARRERE-GEE ne pourra être là ce soir, Mme DAUCHEZ a donné pouvoir à M. FERTIER pour le début de ce conseil, Mme MERCHADOU à M. AZIERE, M. SANCHES-RUIVO à Amine BOUABBAS, Etienne MERCIER à Catherine PETIT.

Nous avons dû adresser vendredi un ordre du jour complémentaire aux conseillers d'arrondissement. Je soumettrai au vote l'approbation de cet ordre du jour complémentaire. Je passe la parole à M. FERTIER.

**M. FERTIER**

Merci Madame la Maire. Nous allons voter favorablement cette délibération afin de ne pas retarder le travail des services municipaux, ni leur compliquer inutilement la tâche. Cependant, même quand je m'abstiens de faire un rappel au règlement, vous me donnez l'occasion d'en faire un.

On ne peut en effet que s'insurger contre la méthode employée : vous nous avez informés vendredi soir de la modification de l'ordre du jour, en mettant en cause la mairie de Paris qui vous aurait demandé ces inscriptions et transmis ces documents trop tardivement pour que vous puissiez les programmer dans les temps qui vous sont imposés par la loi, c'est-à-dire le mardi qui précède nos séances. J'observe cependant objectivement que le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, ce qui aurait pu vous permettre de préparer efficacement celui de ce soir.

Par ailleurs, de manière inhabituelle, l'ordre du jour est inhabituellement allégé par rapport aux autres conseils ; là encore, je ne comprends pas les motifs de non préparation de ce conseil.

Enfin, quant à l'inscription du débat sur le statut de Paris, le premier adjoint, M. JUILLARD vous en a fait la demande par e-mail dès lundi après-midi. Dans les autres arrondissements, cela n'a pas posé de problème : ce débat était inscrit à l'ordre du jour. Comment ne peut-on faire dans le 14<sup>e</sup> ce qui se fait de manière courante dans les autres arrondissements ? Cela traduit à notre sens un vrai souci d'organisation au sein de cette mairie, un manque de respect de votre règlement intérieur et, par ricochet, un manque de respect des élus d'opposition et des conditions de travail.

Puisque nous en sommes encore à la période des vœux, Madame la Maire, qu'entendez-vous faire en 2016 pour remédier à cette désorganisation récurrente ? Merci.

**M. AZIERE**

Avec des conclusions un peu différentes, je voterai contre l'adoption de cette modification de l'ordre du jour. En effet, sur le plan de la méthode, je ne critique pas le fonctionnement administratif de la mairie du 14<sup>e</sup> ni celui de la mairie de Paris, mais la précipitation politique de la part de la maire de Paris et de l'exécutif, qui traduit une volonté très ferme d'inscrire trop tôt cette discussion. Aucune conclusion, aucune note de synthèse n'est prête sur cette réforme. À l'heure où nous parlons, cette réforme n'est pas encore finalisée et l'on nous demande de discuter. Cela me paraît intellectuellement ahurissant.

Une deuxième délibération, plus intéressante, sur un changement de destination de logements commerciaux en logements d'habitation, me paraît de nature à desserrer l'étau dans lequel se trouve la Ville de Paris. Je regrette qu'elle nous soit, là aussi, proposée dans des conditions ultimes, alors qu'elle aurait mérité un débat plus à fond. En effet, c'est une délibération utile.

Je trouve qu'il y a dans cette rentrée municipale beaucoup d'approximation et beaucoup d'arrière-pensées ; c'est la raison pour laquelle je voterai défavorablement.

Mme PETIT

Très bien. J'entends vos deux positions, que je comprends. Je sou mets au vote cet ordre du jour complémentaire.

---

**DELIBERATION N° 03**

**Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations.**

**2016 DLH 59** Logement social, habitat et politique de la ville.

Communication support au débat à propos du statut futur de Paris

**2016 DAE 3G** Mise à disposition des locaux du 13 rue Rémy Dumoncel (14<sup>e</sup>) à l'association Mozaïk RH et avenant n°1 et n°2 à la convention annuelle 2016.

**Mme Carine PETIT rapporteure**

**DELIBERE**

**Article unique** : Le Conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> arrondissement adopte la procédure d'urgence.

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	27	dont	3	pouvoirs
Contre :	(UDI-Modem) 2	dont	1	pouvoir

---

**Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine du Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement**

- **Projet de délibération 14 2016 01**

**Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 30 novembre 2015**

*Rapporteure : Mme Carine PETIT*

Mme PETIT

M. LESAIN m'a demandé d'apporter des corrections, en page 18. Il s'agit de remplacer « À ce stade, nous ne sommes pas encore assez importants » par « À ce stade, elles ne nous semblent pas encore assez importantes ». Y a-t-il d'autres remarques, de corrections ou de modifications ?

Avec les corrections demandées par M. LESAIN, je vous propose de passer au vote.

---

**DELIBERATION N° 01**

**Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement**

14 2016 01 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 30 novembre 2015

Mme Carine PETIT rapporteure

**DELIBERE**

Le compte rendu en date du lundi 30 novembre est adopté à la majorité

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	27	dont	3	pouvoirs
Contre :	UDI-Modem 2	dont	1	pouvoir

---

**- Projet de délibération 14 2016 02**

**Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 7 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.**

*Rapporteur : M. Didier ANTONELLI*

**M. ANTONELLI**

En 2016, le monde associatif continue à croître et à travailler dans notre arrondissement. Pour ce premier conseil d'arrondissement de l'année, je vous propose d'accepter l'inscription des 7 associations qui ont été reçues par Sylvie MARCHAND et par son équipe. Ce sont beaucoup d'associations culturelles, comme *le Croissant de la Grande Comore*, les *Cartels constituants de l'analyse freudienne*, la *Compagnie Macoubary*, qui propose la découverte des percussions et des danses Afro-Caribéennes, la *Fédération de la ligue de l'enseignement*, la *Plume en question*, *l'Entraide universitaire*, association du secteur médico-social pour les étudiants, et l'arrivée, pour sa délégation parisienne, d'une très grande association, la *Ligue pour la Protection des Oiseaux*, qui a son centre à Rochefort. Elle a installé son centre parisien, dédié à la médiatisation, à Montsouris, dans notre arrondissement.

Chers collègues, je vous demande d'en délibérer.

**Mme PETIT**

Y a-t-il des prises de parole ? Nous passons au vote.

---

**DELIBERATION N° 02**

**14 2016 02** Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 7 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

**M. Didier ANTONELLI rapporteur**

**DELIBERE**

Article 1<sup>er</sup> : Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement autorise Madame Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

Article unique : est adopté à l'unanimité

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs

---

## **Communication relative à la programmation budgétaire 2016 par Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement**

### **Mme PETIT**

Nous allons maintenant passer à la première communication inscrite à l'ordre du jour de ce conseil. Il me semblait nécessaire, au nom de l'équipe municipale, de communiquer chaque année sur la programmation budgétaire 2016. Après l'adoption du budget en Conseil de Paris en décembre, il est important de rappeler les principaux investissements qui seront réalisés dans notre arrondissement, en fonction des outils budgétaires à notre disposition.

Chaque groupe pourra ensuite s'exprimer. Cette note qui présente à la fois le budget imparti à l'arrondissement et les opérations prévues a été communiquée à l'ensemble des membres du conseil en même temps que l'ordre du jour.

Nous avons voté 3 dotations lors du conseil d'arrondissement de novembre :

- La dotation d'animation locale, pour un montant de 608 881 euros, qui connaît une légère baisse de moins de 1% ;
- La dotation de gestion locale, pour un montant de 6 911 996 euros, en légère hausse par rapport à 2015 ;
- La dotation d'investissement, pour un montant de 283 060 euros.

**Le budget de fonctionnement de l'arrondissement** s'établit donc au total à 7 803 937 euros, soit une hausse totale de 1.5 % par rapport à l'exercice précédent.

**Le budget d'investissement** se décompose en investissements localisés, en investissements d'intérêt local et en opérations inscrites au Plan d'Investissement de la Mandature (PIM).

Nous l'avons construit par rapport à nos engagements, et par rapport à notre deuxième année budgétaire, comprenant le budget participatif.

Le budget d'intérêt local est composé :

- d'un budget d'investissements localisés, qui s'élève à 1 358 790 euros, correspondant aux interventions courantes sur les équipements d'envergure parisienne ;
- d'un budget d'intérêt local, qui s'élève à 4 828 00 euros, concernant les interventions sur les équipements ou espaces publics inscrits à l'inventaire des équipements de proximité voté chaque année.

Le Plan d'investissement de la mandature concerne les opérations d'envergure entraînant une planification pluriannuelle.

**Le budget d'intérêt local consacré aux espaces publics** s'élève à 3 739 900 euros, en significative augmentation, notamment par le repositionnement de l'important reliquat du budget participatif.

Nous entamerons cette année les opérations suivantes :

- Rénovation des jeux d'enfants dans le Square Duchêne et le Square Aspirant Dunand, pour de petits montants ;
- Rénovation des squares Suisses et Pauly pour un montant de 240 000 euros.

Ces travaux feront l'objet d'un travail important de concertation.

Nous allons également entreprendre la première phase de requalification de la radiale Vercingétorix, qui sera lancée dès l'année 2016, pour un budget de 867 900 euros. C'est un projet charnière du budget participatif, qui n'a pas été retenu, mais le reliquat engendré par le vote va nous permettre les premières réalisations d'amélioration de ce secteur visant à renforcer la végétalisation, ouvrir les espaces sur l'environnement, et améliorer la sécurité des circulations.

Cette première phase concernera l'espace compris entre la place de Séoul et le square Wyszynski ; nous entreprendrons la deuxième étape en 2017. Avec le bailleur La Sablière, nous entamerons un travail de concertation sur l'avenir de ces espaces publics sur cette coulée verte. Nous avons prévu

une première réunion publique afin de proposer une première base de travail et entamer les travaux, pour un montant de près de 900 000 euros.

Nous avons souhaité inscrire une ligne budgétaire d'un montant de 70 000 euros, pour répondre à la demande de végétalisation des espaces publics de la part des conseils de quartiers et des riverains : création de jardinière, suppression des stabilisés en pieds d'arbres. Cette ligne budgétaire n'est pas fléchée mais nous permet de répondre à la demande sans passer par des procédures internes trop lourdes.

Cinq rues de l'arrondissement seront rénovées :

- Rue de l'Aude, sur la totalité de son linéaire, très détérioré, que ce soit pour les piétons, les voitures ou les cyclistes. Une concertation a été réalisée avec l'ensemble des habitants du quartier des artistes. Un montant de 470 000 euros sera consacré à cette restauration.

- Rue Boissonnade, entre le boulevard du Montparnasse et le passage Campagne Première, pour un montant de 235 000 euros. Nous avons organisé une première réunion avec les riverains à l'automne dernier. Nous allons programmer la deuxième réunion de concertation.

- Avenue Denfert Rochereau, à l'angle avec l'avenue de l'Observatoire, afin de sécuriser la traversée piétonne et entreprendre sur les contre-allées des travaux d'amélioration et de végétalisation.

- Une partie de l'avenue du Maine, par une rénovation des trottoirs entre Liancourt et Daguerre et une reprise du tapis de chaussée du couloir de bus entre Losserand et Maison-Dieu.

- La rue Daguerre, sur la totalité de son linéaire, depuis l'avenue du Maine jusqu'à l'avenue du Général Leclerc sera entièrement rénovée, pour un montant total de 3,1 M€. Les travaux commenceront cet été. L'ensemble du programme est sur le point d'être finalisé entre les riverains, les commerçants et les habitants et je sais que ce chantier est attendu depuis longtemps.

Il est important de rendre compte de la totalité de l'investissement de la Ville (cela ne dépend ni des IL ni des ILL) ; en termes d'espaces publics et sur la base des arbitrages que la maire de Paris a rendus sur le Plan d'Investissement de la Mandature, seront lancés en 2016 les espaces extérieurs du nouveau quartier Broussais, dont la totalité de la promenade plantée (aujourd'hui en état de jachère) et la requalification des espaces publics entre la rue Raymond Losserand et la rue Didot. Ces travaux s'établiront sur 2 ans, pour un montant de près de 13 M€.

Nous lancerons également la concertation pour la première phase de requalification et de rénovation de l'avenue du Général Leclerc, entre la porte d'Orléans et la place d'Alésia. Les travaux commenceront en 2017, je l'espère ; dès cette année, nous allons lancer cette grande opération.

**Sur les équipements publics, le budget s'élève à 2 755 500 euros.**

#### **Équipements sportifs :**

Le gymnase Didot sera rénové partiellement. Un plus grand confort sera apporté par la pose de doubles vitrages. Il est prévu l'extension de la salle de boxe du centre sportif Jules-Noël, pour un montant de 60 000 euros. Enfin, nous allons débiter la sécurisation du centre sportif Élisabeth, en y consacrant 150 000 euros. Cela va nous permettre un renforcement des menuiseries extérieures et la pose de caméras pour assurer une meilleure sécurité dans les circulations et les usages.

D'autres petits travaux d'entretien sont prévus dans différents équipements. Ils concernent par exemple la mise en conformité des eaux chaudes sanitaires au gymnase Cange, la mise en place d'un filet au plafond au gymnase Renoir, le traitement des eaux pluviales au Gymnase Mouchotte, l'amélioration de la ventilation de l'espace sportif Rosa Park et la réfection des étanchéités au Gymnase Jules Noel.

#### **Équipements culturels :**

La bibliothèque Georges Brassens bénéficiera de travaux d'insonorisation et de mise aux normes de son alarme anti-intrusion.

Avec la nouvelle directrice du conservatoire, nous avons décidé, Mélody TONOLLI et moi-même, d'engager des travaux d'amélioration du hall d'accueil du conservatoire et d'amélioration de l'éclairage, en attendant le nouveau bâtiment.

### **Équipements scolaires :**

Au titre du ravalement des bâtiments, nous avons retenu, avec Agnès BERTRAND, les façades intérieures de l'école maternelle du 34 Sarrette. En plus des nombreux travaux de mises aux normes, de modernisation des menuiseries, de rénovation de bureaux, de locaux ou d'espaces communs, nous allons engager près de 16 interventions, pour un montant de près d'1 M€, notamment la modernisation des menuiseries de l'école Pierre Larousse et la modernisation de trois cours du groupe scolaire 20-22 Chantin. Les travaux de menuiserie sont des travaux de confort, mais nous permettent également de faire des économies de chauffage.

Agnès BERTRAND et moi-même avons présenté cette programmation il y a deux semaines, à l'ensemble de la communauté scolaire, parents d'élèves et directeurs d'écoles. Nous avons souhaité montrer en toute transparence comment les budgets se construisent, et comment nous établissons une programmation pluri annuelle, par thématique. Ces réunions sont toujours appréciées et toujours très constructives.

Nous avons retenu 4 opérations qui concernent des opérations de rénovation de peinture ; nous avons souhaité ne pas refaire simplement les peintures mais également engager un travail artistique dans les établissements publics. Sont concernées : la peinture du réfectoire du 55 Sarrette, du réfectoire et des sanitaires de l'école élémentaire de la rue Jean ZAY, du préau du groupe scolaire Maurice Rouvier, et des portes extérieures qui donnent sur cour du 34 Sarrette.

Des travaux de sécurisation de l'accès aux écoles seront entrepris, pour un montant de 500 000 euros. Nous avons établi la liste des établissements à équiper prioritairement de visiophones, d'alarmes anti-intrusion, de protection des rez-de-chaussée, comme dans les écoles Maurice Ripoché ou Prisse d'Avennes. Les premières réalisations seront effectives courant avril.

### **Équipements petite enfance :**

L'investissement pour l'entretien courant s'élève à 524 000 euros. Deux opérations importantes sont à noter : la restructuration des deux sections de la crèche du 156 Raymond Losserand, pour un montant de 250 000 euros et le renforcement de l'isolation thermique de la crèche du 2 rue des Mariniers, pour un montant de 150 000 euros.

D'autres petits travaux sont prévus dans d'autres crèches, comme le bouclage du réseau d'eau chaude au 15 Bardinet. Je rappelle également, en termes de livraison d'équipements, l'arrivée d'une crèche, dans le nouveau quartier Broussais, à la rentrée de septembre. Elle comprendra 66 places pour les petits.

### **Le Plan d'Investissement de la Mandature :**

La réalisation de la piscine et la rénovation du centre sportif Elisabeth vont démarrer. Cette année, le boulodrome sera déplacé sur la parcelle opposée à celle où il se situe actuellement, afin de permettre le démarrage des travaux de la piscine dès le début de l'année 2017.

Le centre social Didot Broussais va pouvoir gagner ses locaux définitifs dans le quartier Broussais, ce qui va nous permettre d'enclencher la réalisation du nouveau conservatoire situé Porte de Vanves, pour un montant de 15 M€, comprenant la réalisation d'un immeuble de bureaux pour les services sociaux. Nous avons prévu dans le quartier de la Porte de Vanves l'organisation d'une réunion publique de concertation. L'architecte est retenu et a pu travailler sur le projet.

Nous allons également pouvoir démarrer les travaux -avec une première présentation aux habitants du quartier- de l'installation du musée de la Libération avenue Denfert Rochereau, ainsi que la restructuration de l'entrée des catacombes. Les équipes d'architectes sont retenues.

En ce qui concerne les équipements scolaires, nous allons engager la restructuration de l'ensemble du service de restauration du groupe scolaire 188-190 Alésia pour y créer une cuisine satellite.

## Le budget participatif :

Il s'élève à 30 % du budget des Investissements d'Intérêt Local, auquel se rajoute un abondement de l'Hôtel de Ville souhaité par la maire de Paris. Il s'élève à 2 895 000 euros ; 27 projets du 14<sup>e</sup> ont été proposés au vote des parisiens, 3 d'entre eux ont été lauréats, pour un montant total de 1 186 000 euros. Le reliquat a été affecté à la réfection d'une première tranche de la coulée verte Vercingétorix.

Les 3 projets lauréats sont les suivants :

### 1. Végétalisation des murs et des rues du 14<sup>e</sup> arrondissement

Ce projet concerne 6 lieux dans l'arrondissement :

- Végétaliser le mur du square Alésia-Ridder ;
- Projet végétalisation quartier artistes Montsouris ;
- « Plus de plantes dans la rue des Plantes » ;
- Aménager l'avenue de la porte de Chatillon ;
- Réaménagement des pieds des arbres dans la rue d'Alésia ;
- Projet de végétalisation d'un mur de l'école Maurice d'Ocagne.

### 2. « Amélioration du confort dans les écoles »

Ce projet concerne 4 écoles pour des travaux de nature différentes :

- Élémentaire 5 rue Prisse d'Avennes, création bâtiment sanitaires cour ;
- Élémentaire 46 Boulard, rénovation des sanitaires ;
- Maternelle 3bis Alésia, rénovation des sanitaires ;
- Maternelle Jean Dolent, isolation phonique du réfectoire et création d'un garage à trottinettes.

### 3. Amélioration du mobilier dans le parc Montsouris, par l'ajout de bancs et de chaises, à l'image de ceux du jardin du Luxembourg.

Nous avons déjà réuni les porteurs de projet, afin de commencer le travail et définir les programmes d'investissement, notamment avec les parents d'élèves dans les écoles.

Ce budget prévoit beaucoup de travail en perspective. Nous allons organiser des réunions avec nos équipes afin de bien finaliser la feuille de route des services pour le réaliser et le mener en lien avec les habitants.

Je vous laisse la parole.

## **M. LESAIN**

Merci, Madame la Maire. Ce soir, nous étudions une communication et nous ne serons pas appelés à voter. Nous allons cependant commenter certains de vos choix et le résultat de vos négociations avec la mairie centrale.

Ma première remarque porte sur les montants mobilisés ; on peut se réjouir de l'augmentation du budget d'investissement sur l'espace public, mais dans les faits, cette augmentation n'est due qu'à un *bug* du budget participatif 2015, qui a fondu de 60 % entre le montant initial annoncé et le montant finalement dédié. Cela a fait perdre au 14<sup>e</sup> arrondissement le bénéfice de l'abondement prévu par la mairie centrale. C'est un constat d'autant plus rageant que ce budget 2016 prévoit une première phase de requalification de cette radiale Vercingétorix, chiffrée à un peu moins de 900 000 euros. Il aurait suffi que la mairie de Paris fasse une estimation de cette première tranche à ce montant-là, et non au double, pour que le projet soit financé sur le budget participatif et que le budget d'investissement du 14<sup>e</sup> bénéficie de 450 000 euros, apportés par la mairie centrale. On a perdu un peu de temps et pas mal d'argent.

Nous nous félicitons du budget que vous avez décidé de mobiliser pour les interventions sur les pieds d'arbres ; cela correspond à un réel besoin, y compris sur des voiries qui ne sont pas très anciennes.

Concernant la rénovation des voiries, je souhaite poser une question et faire une remarque. La question concerne la rue Boissonnade, dont vous nous annoncez la rénovation en 2016 pour un montant de 235 000 euros. Comment cette rénovation s'imbrique-t-elle dans le projet plus vaste de

Saint Vincent de Paul ? Il nous paraît étonnant de prévoir sa rénovation cette année alors que nous ne savons pas quelle sera l'utilisation à terme de cette voie - la concertation n'étant pas terminée - et que la rue Boissonnade pourrait devenir -au regard du projet d'aménagement que vous avez esquissé en décembre- le point d'accès principal à un groupe scolaire, à un gymnase, à une crèche et à des bureaux administratifs. Cela n'est pas neutre quant au réaménagement de cette rue. D'autre part, il semble évident que cette rue va être sollicitée dans le cadre du chantier. Est-ce le meilleur moment de la rénover, alors qu'il faudra peut-être recommencer dans 5 ans ? Il y a bien d'autres rues à traiter dans le 14<sup>e</sup>. Une majorité de riverains de la rue Boissonnade a fait part de son incompréhension sur ce chantier, qui vous est devenu prioritaire, sans que nous en comprenions les raisons.

En ce qui concerne la rue Daguerre, nous demandons que les commerçants soient pleinement associés, non seulement écoutés, mais entendus. Il ne faudrait pas que cette rénovation les desserve, dans une période où le marasme commercial est déjà énorme. Pourquoi insistons-nous sur ce point ? Parce que l'an dernier, la mairie a rénové une partie de l'avenue du Maine. Lors d'une réunion avec M. MOURIN, tous les commerçants avaient insisté pour que les travaux se déroulent au mois d'août, un mois creux, et ne débordent surtout pas sur la rentrée de septembre, qui est la meilleure période annuelle, quitte à ce que cela puisse être décalé sur le mois d'octobre. Résultats des courses : les travaux ont mobilisé la chaussée au mois de septembre. Nous espérons que la rue Daguerre n'aura pas à subir ce type de désagrément.

Le budget consacré aux travaux dans les équipements scolaires, dans le cadre du budget d'intérêt local, a fondu, passant de 2,6 M€ en 2015 à 1,9 M€ en 2016. Cela représente 600 000 euros en moins sur les travaux d'entretien, 135 000 euros en moins sur les travaux d'entretien courants. On en comprend la raison quelques pages plus loin : le budget participatif a conclu à l'attribution de 740 000 euros en faveur de travaux dans les écoles. Les chiffres correspondent, cela rejoint le constat que nous avons déjà dressé. Dans les faits, le budget participatif aboutit à des baisses budgétaires de la même ampleur sur le reste des équipements. Ce n'est pas un plus ; cela compense, à quelques milliers d'euros près, les coûts que vous avez réalisés, sur le même budget.

Cela ne fait que renforcer notre opinion sur le manque de logique et de pertinence avec lequel s'insèrent les projets scolaires dans le budget participatif, alors que la mission de la mairie est de veiller à ce que les conditions d'accueil soient les meilleures possibles, et de réaliser les arbitrages qui correspondent, sans se demander si tel projet a recueilli 15, 20, ou 35 votes.

Concernant les équipements de la petite enfance, nous sommes étonnés de voir programmer des travaux qui auraient pu faire l'objet d'une mutualisation de chantier avec ceux de l'année 2015. Des frais qui n'étaient pas nécessaires ont été engagés.

En 2015, la crèche des Mariniers a bénéficié de travaux de menuiseries extérieures ; elle bénéficiera cette année de travaux d'isolation. Les deux n'auraient-ils pas pu être faits dans la foulée ? Même chose pour la crèche de la place de la Garenne ; un ravalement a été réalisé en 2015. Cette année sont prévues la protection anti intrusion et la reprise d'étanchéité. Il est dommage de doubler les chantiers à si peu d'intervalle pour des interventions qui concernent des mêmes parties de bâtiments. La bonne gestion publique devrait plutôt nous inciter à un effort de mutualisation.

Un mot sur le Plan d'Investissement de la Mandature : nous nous réjouissons de l'annonce de la première phase de l'avenue du Général Leclerc, même s'il ne s'agit que de la concertation. Cette première phase aurait pu démarrer. Inclut-elle la place Victor-et-Hélène-Basch ? Quelles sont les dates prévisionnelles de la deuxième phase ?

Je vous épargne de revenir ce soir sur l'abandon définitif de votre engagement de refaire la place Denfert-Rochereau durant ce mandat, mais nous continuerons à contester cette décision qui nous semble anti démocratique.

En ce qui concerne le déménagement du musée de la Libération et du musée Jean Moulin, nous aimerions connaître le montant des travaux intégrés au PIM et la part prise en charge par l'établissement Paris Musées ; en effet, il ne vous aura pas échappé que le tarif d'entrée a augmenté de 50 % en moins d'un an et demi, sans compter les extras réalisés par le musée les soirs d'Halloween. Le musée justifie cette augmentation par les travaux à venir. Avez-vous des indications de répartition de prise en charge ?

Enfin, je ne vois pas apparaître, sauf erreur, l'équipement de petite enfance annoncé sur le site de la ferme Montsouris. Merci de nous préciser s'il est compris dans le Plan d'Investissement de la Mandature.

#### **M. AZIERE**

Mon intervention sera très courte, puisque Bertrand LESAIN a très bien repris les quelques éléments critiques sur ce budget. Il faut relativiser ce dont nous parlons, dans une version restrictive de ce qui pourrait être une véritable décentralisation, entre le renforcement des pouvoirs de gestion et de financement de l'arrondissement. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler dans la réforme du statut de Paris. En dehors du PIM et des investissements prévus pour la nouvelle piscine du stade Élisabeth, nous parlons d'un peu moins de 8 M€, sur les 8 milliards de budget de la Ville. Cela nous ramène à la modestie.

Je voulais simplement faire une remarque de fond qui rejoint, de façon plus marquée, ce qu'a dit Bertrand LESAIN sur l'absence de requalification de la rénovation de la place Denfert-Rochereau : Je regrette non seulement l'abandon de ce projet mais aussi celui de la place de Catalogne ; j'y vois un manque d'anticipation de ce qui va se passer quand commencera la rénovation des quartiers Gaité, Maine, Mouchotte et Vercingétorix, avec des dépenses de circulation très importantes, à commencer par la place de Catalogne. Il nous aurait semblé utile, tant pour les habitants que pour les usagers de ces voies de communication, d'avoir une attention marquée sur ce sujet.

#### **Mme CHEVALIER**

Mon intervention sera très courte. Ce budget équilibré, est en légère augmentation.

La première phase de concertation des travaux de l'avenue du Général Leclerc, entre la porte d'Orléans et la place d'Alésia, va débuter, pour un montant de 10 M€, ce qui permettra le démarrage des travaux en 2017.

Nous notons également la réalisation du nouveau conservatoire Porte de Vanves, pour un montant de 15 M€, la création de bureaux de services sociaux, la réhabilitation de la piscine, et la rénovation du stade Élisabeth, pour un montant de 2 M€.

En ce qui concerne les investissements sur l'espace public, il est à noter la requalification de la radiale Vercingétorix, qui s'annonce avec un budget d'un peu moins de 900 000 euros, sur un projet de budget participatif non retenu, dont le reliquat a été investi pour la réalisation et l'amélioration de ce secteur : améliorer les circulations, l'espace, et s'ouvrir sur l'environnement.

Un engagement conséquent a été pris envers les équipements sportifs : le gymnase Didot, la salle de boxe Jules Noël, la mise en conformité du gymnase Cange et la sécurisation du centre sportif Élisabeth.

Nous notons que les travaux projetés dans les écoles sont issus de différents budgets : 928 000 euros sont utilisés pour des travaux représentant 16 interventions.

En 2016, le budget participatif dans notre arrondissement était de 2 895 000 euros. Trois projets ont été retenus, pour un montant total de 1 186 000 euros. Le reliquat a été affecté pour la première tranche de la coulée verte.

En 2017, un abondement plus important de l'Hôtel de Ville permettra de consacrer 3,6 M€ aux projets sélectionnés.

#### **M. LETISSIER**

Le budget est le socle qui fonde une majorité municipale ; il constitue la base financière de tous les projets, notamment les projets d'investissement. Nous avons une appréciation tout à fait positive sur l'ensemble de ces éléments financiers, en particulier en ce qui concerne les investissements réalisés. Je vous remercie, Madame la Maire pour cette communication, et je remercie également les services qui ont travaillé à l'élaboration de cette feuille de route. Ces documents sont accessibles sur internet.

La présentation a été complète, aussi ne vais-je pas être long. Je voudrais cependant noter les points positifs qui nous tiennent à cœur : les projets de végétalisation, la radiale Vercingétorix...

Je veux insister à nouveau sur le budget participatif ; en effet, cela semble aujourd'hui quelque chose d'acquis, mais il ne faut pas oublier que c'est récent. Il faut saluer cette avancée qui permet aux citoyens de se prononcer en faveur d'investissements, avec la mise en œuvre de moyens financiers importants. Quand 3M€ sont mis en faveur d'un budget participatif, il s'agit d'un levier pour la démocratie participative.

Soulignons également que la mairie du 14<sup>e</sup> tient des permanences pour expliquer le fonctionnement de ce budget participatif. M. Didier ANTONNELI s'est également rendu dans tous les conseils de quartier dans cette optique, afin que les citoyens puissent s'emparer de cet outil.

J'entends des remarques de l'opposition, qui sont intéressantes ; effectivement, on peut regretter que certaines places ne soient pas rénovées. Un budget, c'est aussi un choix. Il faut avoir les moyens de réaliser des investissements. La place Denfert et la place de Catalogne ne seront pas rénovées, mais par ailleurs, des moyens sont mis dans des équipements publics. Ce sont des choix politiques réalisés en faveur des habitantes et des habitants du 14<sup>e</sup> arrondissement. On ne peut pas tout faire, d'autant plus dans le contexte budgétaire actuel. Je ne crois pas que vous ayez par ailleurs remis en question ces investissements.

#### **M. GRUNENWALD**

Je voudrais vous remercier, Madame la Maire, de nous permettre d'avoir ce débat à l'occasion de la présentation du budget 2016. Comme vous vous y étiez engagée, c'est l'occasion pour nous de mettre en perspective les engagements pris et les actions d'ores et déjà entreprises ou qui vont l'être sur l'année 2016. Je note que rien ne trouve grâce aux yeux de l'opposition ; ce n'est soit jamais assez, soit trop, soit pas assez vite, soit trop vite.

Pour ma part, je retiendrai un certain nombre de réalisations emblématiques qui marqueront l'année 2016, comme la requalification de la radiale Vercingétorix, pour un budget de 867 000 euros, qui n'avait pas pu être retenue au budget participatif, mais que nous souhaitons malgré tout voir aboutir. Le budget participatif s'établira cette année à 3,6 M€.

Nous faisons le double choix de répondre aux attentes des habitants et de réaliser les projets lauréats de l'année dernière, autour de trois axes : l'amélioration du confort dans les écoles, la végétalisation des murs et des rues du 14<sup>e</sup>, et l'installation de nouveaux bancs et chaises à Montsouris.

Nous poursuivons les efforts en direction de la jeunesse de l'arrondissement. Ce fut un moment fort des vœux adressés à la population le 9 janvier dernier. Cela s'inscrit dans les choix politiques que nous faisons. Nous considérons la jeunesse au sens large, à partir de la crèche et bien au-delà, consacrant 524 000 euros pour les crèches et 928 000 euros pour les écoles, avec des projets de restauration choisis par les enfants eux-mêmes.

Notre attachement à la jeunesse se traduit également à travers le sport et la culture, notamment par la réalisation de la piscine du stade Élisabeth ou le lancement du conservatoire Porte de Vanves, sans oublier le déménagement du musée de la Libération place Denfert-Rochereau.

À ceux qui doutaient l'année dernière des moyens mis en œuvre, voici une réponse qui se passe de tout commentaire. Quand nous sommes en responsabilité, nous faisons des choix, comme la poursuite des travaux d'entretien des rues, notamment la réfection totale de la rue Daguerre, qui ira de l'avenue du Maine à celle du Général Leclerc, sans compter les 4 autres rues que vous avez citées, Madame la Maire.

Pour conclure, l'égalité n'est jamais acquise, c'est toujours un combat, que nous menons depuis deux ans et que nous allons poursuivre cette année comme l'année suivante. Je vous remercie.

#### **Mme PETIT**

Merci pour toutes les interventions. Je répondrai de manière spécifique aux questions qui ont été soulevées et ces réponses pourront être intégrées au compte-rendu.

On ne peut pas en un an et demi réaliser tout ce à quoi nous nous sommes engagés à faire sur 6 ans. Nous avançons étape par étape. L'essentiel est que dans notre manière de programmer notre budget, et dans nos discussions avec l'Hôtel de Ville, nous puissions dans les 4 prochaines années tenir l'ensemble de nos engagements.

On ne peut pas me demander de faire des travaux dans la rue Daguerre sans la fermer par tronçon en fonction des étapes de rénovation ; cela me paraît impossible. On ne peut non plus me demander de fermer dès 2016 toute l'avenue du Général Leclerc et la place Denfert-Rochereau, pour montrer que nous sommes capables de tout faire en même temps.

Nous allons d'abord voir comment le musée de la Libération s'inscrit dans la place Denfert-Rochereau. Nous allons commencer, pour l'avenue du Général Leclerc, par la Porte d'Orléans, pour arriver place Victor-et-Hélène-Basch. Cela sera déjà un bon travail de fait ; nous continuerons ensuite, de la rue de Bezout jusqu'à la rue Daguerre. Le nouveau musée de la Libération arrivera en août 2019. Cela me paraît difficile d'entamer tout en même temps.

#### **M. LESAIN**

Il est dommage que vous l'ayez écrit dans votre programme.

#### **Mme PETIT**

Nous aurons une vision en 2019, avec l'ouverture du musée de la Libération, ainsi qu'avec une partie des squares de la place Denfert-Rochereau. Il est difficile de concevoir la place et d'implanter des musées importants, sans savoir ce que nous allons faire de l'avenue du Général Leclerc.

Je ne sais pas si vous étiez présent, M. LESAIN, à la première réunion que nous avons organisée avec les riverains de la rue Boissonnade ; nous avons entendu leurs demandes. Cette rue faisait partie des rues les plus détériorées de notre arrondissement. Nous avons souhaité inscrire sans attendre sa réfection au budget 2016. Attendre la fin de la livraison du quartier Saint Vincent de Paul retardera de 10 ans ces travaux. Quand nous avons présenté cela aux riverains, ils nous ont fait la même réflexion que vous. Je leur ai demandé s'ils doutaient de l'utilité de ces travaux, et ils m'ont répondu qu'ils y tenaient absolument ; en effet cela répondait à une réponse concrète à leurs inquiétudes sur cette rue.

Tout le monde est attentif à la concertation sur le quartier Saint Vincent de Paul ; vous savez qu'il n'est pas prévu d'accès véhicule à ce quartier par la rue Boissonnade. L'accès se fera à pied ou en vélo. Nous mènerons sereinement ces travaux, de manière très utile et très concrète pour les habitants de cette rue.

La requalification des espaces publics aux abords de la gare Montparnasse et aux abords du futur centre Gaité est un travail qui est en train d'être finalisé par ces deux acteurs importants situés de part et d'autre de la rue du commandant Mouchotte, ainsi que par les services de la DVD. Nous reviendrons vers les habitants pour proposer un aménagement de l'espace public et une version finalisée de ce qui est possible et de ce que nous soumettons à la concertation. La Ville demande une participation financière à ces deux acteurs financiers. Les places ne sont donc absolument pas laissées pour compte. Elles s'intégreront dans un projet urbain qui avance étape par étape.

Notre budget est peut-être très modeste par rapport à celui de la Ville de Paris, mais nous ne sommes pas Paris, bien que nous soyons un arrondissement exceptionnellement important.

Nous aurions pu investir 2 M€ sur la radiale Vercingétorix, mais nous souhaitons vraiment que ces 900 000 euros soient réalisés sur l'année 2016. J'assume notre petit budget modeste, qui fait avancer les choses concrètement.

Nous n'allons pas réaliser d'équipement « petite enfance » sur la ferme de la Tombe Issoire ; en effet, nous sommes encore en discussion avec les promoteurs, qui doivent au préalable réaliser le programme de logements prévu sur cette parcelle. Nous pensons que l'on peut faire coïncider les travaux, plutôt que de livrer un équipement « petite enfance » qui se retrouvera au milieu d'un chantier pendant deux ans.

Je n'ai pas parlé de la livraison de la crèche prévue boulevard Jourdan, car elle aura lieu en 2017.

**M. LESAIN**

Vous n'avez pas compris ce que je disais. Quand on parle du Plan d'Investissement de la Mandature...

**Mme PETIT**

Il est bien prévu dans le PIM.

**M. LESAIN**

Mais il n'est pas marqué.

**Mme PETIT**

Parce qu'il ne va pas démarrer en 2016. Je vous propose de passer au point suivant : la deuxième communication inscrite à l'ordre du jour, qui concerne la réforme du statut de Paris.

### **Communication support au débat à propos du statut futur de Paris**

**Mme PETIT**

Cette communication, qui n'appelle pas de vote au sein des conseils d'arrondissement, a été proposée par la Maire de Paris aux Maires d'arrondissement, afin d'être inscrite à l'ordre du jour de ces premiers conseils, et constituer une première étape d'un débat qu'elle souhaite le plus large possible.

Je ne vais pas vous faire la lecture exhaustive du document qui a été communiqué, mais vous donner quelques mots d'introduction sur cette communication dans laquelle s'inscrit la réforme du statut de Paris.

Les défis, les enjeux, les responsabilités sont de plus en plus nombreux à se poser à l'échelle des territoires et des collectivités. L'action publique locale doit se déployer sur certaines missions, dans un contexte de maîtrise budgétaire et de baisse des dotations de l'État (contexte que je déplore).

J'ajoute que le lien de confiance politique auquel les citoyens sont le plus attachés est précisément celui constitué par l'élection municipale et l'échelon local.

Paris est régi par la loi *Paris Lyon Marseille*. Historiquement, notre Ville a un statut particulier, qui se traduit par une répartition des compétences - qui a évolué au fil de l'Histoire - entre la Préfecture et la Ville, unique en France, et qui ne se traduit pas de la même manière pour les autres communes dites « de plein exercice ».

Cette particularité de Paris se traduit également par un double statut, un statut de Ville et de Département, qui ne se retrouve dans aucune autre ville. Aujourd'hui s'ajoute l'installation et l'émergence de la Métropole du grand Paris, qui a pour objectif, selon l'esprit de la loi, de s'atteler à une échelle pertinente pour assurer la cohérence la plus grande sur des grandes questions, comme l'environnement, le logement, la solidarité et les réductions des fractures territoriales.

La maire de Paris, par rapport à ces éléments de contexte, a souhaité faire franchir à notre ville une nouvelle étape, avec ces quelques propositions qui portent réforme du statut de Paris. Elle souhaite ardemment le faire, bien que ce soit une question délicate à aborder, en préservant l'unicité de l'action publique à l'échelle de notre ville (fondée sur la légitimité du suffrage universel accordé à l'exécutif municipal parisien), et en faisant des arrondissements des lieux pour une action publique de proximité, renforcés, dépoussiérés et rendus plus actuels, avec un mode de fonctionnement modernisé.

La maire de Paris a souhaité lancer un groupe de travail à la rentrée de septembre ; elle a proposé à l'ensemble des maires d'arrondissements et des groupes politiques constitués au niveau du Conseil de

Paris d'y participer. Elle souhaite, après ce travail, adresser une feuille de route au gouvernement, en vue d'une inscription à l'agenda parlementaire, avant la fin de cette mandature.

Notre débat de ce soir est la première étape publique que la maire de Paris souhaite entamer. Je me suis portée volontaire dès le début pour organiser une réunion publique sur cette question dans notre arrondissement.

Le Conseil de Paris s'exprimera par un vote, sur trois vœux qui reprennent les trois axes de cette réforme élaborée à l'issue du travail de réflexion de ce groupe de travail.

Voici les trois points essentiels :

- Fusion entre la commune et le département de Paris. Une première étape a été franchie dans l'animation, le débat et le déroulé de l'examen des délibérations, par une adoption d'un règlement intérieur différent de celui des précédentes mandatures. Cela consiste à acter cette fusion entre la commune et le département de Paris afin de faire une seule collectivité territoriale. C'est l'aboutissement d'un processus d'intégration de plus en plus concret, à la fois dans la façon de travailler des directions, mais aussi dans la manière dont nous concevons et aménageons le service public en direction des Parisiens, par la mise en place de guichets uniques dans les mairies d'arrondissement, ou dans les services publics.

La création de cette unique collectivité territoriale permettra aux maires d'arrondissement d'être consultés et de donner un réel avis, sur des questions dont la compétence est aujourd'hui uniquement départementale.

Se posent des questions de simplification de la gestion administrative, et de la gestion de personnels. Cela se traduit également par le vote d'un seul et même budget, alors que nous votons aujourd'hui un budget départemental et un budget municipal.

- Le deuxième point porte sur la réforme des arrondissements, en particulier la fusion des arrondissements du centre de Paris (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>). Cette proposition est faite dans le but de diminuer un déséquilibre démographique, et d'obtenir des arrondissements ayant la même taille, afin de mettre en place une représentativité électorale dans le centre de Paris. Cela pourrait se traduire par un conseil des arrondissements du centre de Paris.

Ce point de la réforme fait beaucoup parler. En effet, chacun est très attaché à la nature des arrondissements. Cependant, il ne s'agit pas de la disparition totale des arrondissements mais bien d'améliorer et rendre plus efficace un service public local à l'échelle d'un bassin d'habitants.

Je tiens à préciser qu'il a été présenté au sein du groupe de travail réuni ces derniers mois des simulations pour montrer qu'il n'y avait aucun calcul politicien ; cela ne ferait en rien basculer la majorité parisienne, ni à la renforcer. Nous sommes sur un *statu quo*.

Cette réforme des arrondissements comporte un renforcement des compétences des maires d'arrondissement. Ce point qui avait été largement développé par Bertrand DELANOË, a été repris par la maire de Paris. Cela ne tient qu'à sa volonté politique : elle propose d'inscrire dans les textes le renforcement des compétences et des pouvoirs des maires d'arrondissements. L'équilibre est très délicat à trouver ; il provient à la fois du suffrage universel qui s'exprime dans chaque arrondissement mais également de cette légitimité issue d'une majorité qui peut se retrouver dans un camp ou dans un autre.

Le renforcement des arrondissements comporte plusieurs aspects :

- La propreté : le budget d'investissement serait redescendu, pour une dotation budgétaire conséquente, ce qui nous permettrait de définir l'acquisition de matériel adapté aux nécessités du territoire. Cela peut paraître très modeste, voire ridicule, mais cela nous permettrait de ne plus attendre 3 ans pour qu'un test soit fait sur une souffleuse électrique dans le 19<sup>e</sup> arrondissement et pour que cela redescende dans les autres arrondissements.

- La lutte contre les incivilités : la maire de Paris a souhaité mettre en place une brigade contre les incivilités dans les prochains mois. Il s'agit de donner aux maires d'arrondissement des compétences plus fermes sur la définition des secteurs prioritaires et de les adapter à la réalité de nos territoires.

- La politique de la ville : déléguer à chaque maire d'arrondissement le montant de l'enveloppe de subvention et les répartir en fonction des projets de territoire, de manière autonome.
- Sur le champ social, un certain nombre de compétences concernent le Paris solidaire.
- Sur les subventions, il existe une partie sur les fonds des maires.
- L'affichage associatif : comment définir le nombre de panneaux associatifs, comment les gérer, comment les entretenir, sans passer par une grande direction beaucoup trop centralisée ?
- Les occupations du domaine public : vous savez que pour les vide-greniers, nous saisissons à la fois le préfet de police et la maire de Paris. Les organisateurs reçoivent souvent les autorisations le lendemain de la tenue de la manifestation. L'idée est de donner directement cette compétence aux mairies d'arrondissement.
- Des propositions concrètes sont faites sur la délivrance des titres d'identité, au grand dam de l'Administration qui se trouve derrière moi. Le but est d'être plus direct sur la compétence qui permet de délivrer ces titres d'identité, entre la Préfecture, l'Hôtel de Ville et la mairie d'arrondissement.

L'ensemble de ces questions est disponible sur le site internet, afin que le public ait accès au détail de ces propositions.

- Le troisième axe de cette réforme est une évolution de la répartition des compétences entre l'État et la Ville de Paris. Le premier thème est la circulation. La maire de Paris dit : « Invertissons les compétences. » Aujourd'hui nous saisissons la Préfecture pour l'aménagement de certains axes prioritaires. La Préfecture donne ses prescriptions en termes d'aménagement des axes essentiels, comme l'avenue du Maine ou l'avenue du Général Leclerc, axes très sensibles pour les secours et les cortèges spéciaux. La maire de Paris propose de récupérer cette compétence, et de réaliser ces aménagements de manière concertée avec la Préfecture.

Elle demande également de récupérer, sous la tutelle directe de la Ville de Paris, les agents chargés de la verbalisation sur l'espace public, afin de former ce nouveau corps de la Ville de Paris, axé sur cette brigade incivilités ; il n'y aurait ainsi qu'en seul « pilote dans l'avion » pour s'attaquer à ces problèmes d'incivilités, en laissant à la Préfecture de police et au commissariat le travail de sécurité et de tranquillité publique.

Une autre question concerne la lutte contre l'habitat indigne et insalubre ; il s'agit aujourd'hui d'une compétence partagée, que la Ville propose de récupérer afin d'être plus efficace et réactive.

Concernant toutes les nuisances sonores, qui sont liées à la question des incivilités, on peut être amené à réguler les horaires de fermetures des débits de boisson ; c'est sur ce type de problèmes que la maire de Paris souhaite obtenir plus de compétences.

Anne Hidalgo propose également d'être compétente sur la régulation des activités économiques. Cela touche, par exemple, aux dérogations au repos dominical.

Elle souhaite développer une politique sur les baignades, en particulier sur la police des baignades. Nous sommes peu concernés, car le 14<sup>e</sup> arrondissement ne comprend ni la Seine ni les canaux.

La délivrance des cartes d'identité et des passeports serait donc partagée entre la mairie de Paris et les mairies d'arrondissement, avec une compétence donnée par le préfet à la Ville.

Anne Hidalgo souhaiterait également récupérer la compétence de la gestion des taxis qui relève aujourd'hui du préfet de police.

Le Conseil de Paris de février se prononcera par un premier vote des groupes politiques. L'idée est de poursuivre ce débat public qui *in fine*, sera inscrit à l'ordre du jour du Parlement. Cela va nous occuper tout au long de cette année. Je serai toujours à votre disposition pour expliquer, exposer les évolutions proposées et montrer l'intérêt de ces propositions. Je propose de vous donner la parole, mesdames et messieurs des groupes politiques.

## Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Bonsoir à tous. En posant la question de la réforme du statut de Paris, la Maire pose une vraie question, mais elle y apporte d'assez mauvaises solutions. Que Paris soit à la fois Ville et Département est une distinction qui n'est plus nécessaire aujourd'hui. L'obsolescence de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales de la capitale se pose également. Enfin, un sujet est à venir, celui de l'élection des conseillers métropolitains en 2020.

La fausse solution est la réforme des arrondissements, qui n'est motivée que par des intérêts électoraux ; par ailleurs, l'on constate une faiblesse des propositions sur les autres sujets.

La fusion entre Ville et Département est une question technique ; aujourd'hui, à l'intérieur des mêmes frontières, à Paris, cohabitent une Ville et un Département. C'est un héritage de l'histoire. C'est une distinction administrative qui n'a aucune utilité. Dans les faits, les départements sont dirigés par les mêmes élus, qui agissent tantôt dans les conseils municipaux, tantôt dans les conseils départementaux. On se contente de sonner une cloche (de plus en plus rarement) au Conseil de Paris, pour indiquer, lors des délibérations, que l'on passe de la Ville au Département.

Sortir de ce système paraît une évidence, voire une nécessité ; en effet, la Chambre régionale des comptes s'est aperçue que la Ville se servait de cette dualité pour présenter sa situation budgétaire sous un jour plus favorable qu'il ne l'était réellement.

Ce qui pose problème est que l'exécutif se propose de réfléchir à petite échelle : fusionnons Ville et Département. Or, nous sommes aujourd'hui dans le contexte de la Métropole du grand Paris et c'est à ce niveau qu'il faut réfléchir. À Lyon, par exemple, la Métropole a repris les compétences du conseil général du Rhône. Il serait assez logique qu'à terme, la Métropole de Paris reprenne les compétences des départements, de la Ville de Paris et des départements de petite couronne. En fusionnant Ville de Paris et Département de Paris, on verrouille ce dispositif, s'empêchant d'aller par la suite vers une réforme de ce type, qui aurait du sens. En prétendant réformer, on va à rebours de l'histoire.

À ce problème bien réel, on apporte une solution étriquée sur Paris, qui sert à mettre en avant un autre dispositif, qui n'apporte aucune solution : la fusion des 4 premiers arrondissements.

Cette réforme n'est pas nécessaire. Contrairement à ce qui est annoncé ici où là, elle n'est pas demandée par le Conseil constitutionnel. Ce dernier a rendu récemment deux décisions : une sur l'élection des conseillers de Paris, l'autre sur l'élection des conseillers métropolitains. Dans aucune de ces deux décisions, le Conseil constitutionnel n'a demandé une modification du découpage des arrondissements.

Le seul intérêt de cette réforme est l'avantage politique de l'exécutif qui, contrairement à ce qui est dit, est certain ; le 1<sup>er</sup> arrondissement est à droite, le 4<sup>e</sup> était tout près d'y basculer, le 2<sup>e</sup> aussi. Il n'y a guère que le 3<sup>e</sup> qui soit très fortement à gauche.

Pour justifier la réforme, on met en avant des économies improbables, voire incertaines, et des différences de peuplement entre arrondissements qui seraient problématiques. Il faut sortir des frontières du périphérique pour apprécier cet argument. De nombreuses villes comptent moins d'habitants que certains arrondissements parisiens. Bourg la Reine, Sceaux, le Bourget, Raincy, Joinville, ces villes comptent moins de 20 000 habitants, tout comme le premier arrondissement. Faut-il qu'elles fusionnent avec leurs voisins pour avoir du sens ?

Contrairement à la vision de l'exécutif, l'arrondissement est bien plus qu'une circonscription électorale. À vouloir fusionner les arrondissements, on oublie ce qu'ils représentent comme identité dans la vie des Parisiens. Les arrondissements du centre ont été dessinés il y a plus de 150 ans, prenant une place dans la littérature et dans l'histoire personnelle des uns et des autres. L'identité de chaque quartier s'est forgée au sein même de chaque arrondissement et on ne peut ramener l'arrondissement à une simple circonscription électorale.

Certains arrondissements sont plus peuplés que certaines grandes villes françaises. Je pense aux grands arrondissements : le 15<sup>e</sup> est plus peuplé que Bordeaux. Le 1<sup>er</sup>, quant à lui, est plus peuplé que Vendôme, le 6<sup>e</sup> est plus peuplé que Blois ou Châteauroux. On voit que cette question que j'appelais à

considérer dans le cadre de la métropole du grand Paris ne trouve pas non plus beaucoup de sens à l'échelle nationale.

Le critère du nombre d'habitants n'est pas le seul. Le 1<sup>er</sup> arrondissement comprend moins de 20 000 habitants mais plus de 83 000 salariés. En effet, beaucoup de monde y travaille dans la journée.

Nous avons une contre-proposition : plutôt que de supprimer les arrondissements, nous souhaitons leur redonner des couleurs et en faire de véritables lieux de démocratie de proximité. L'arrondissement est le niveau le plus pertinent pour tout ce qui concerne la vie quotidienne : le scolaire, la gestion de l'espace public, la propreté. Madame la Maire, ce n'est pas vous qui démentirez : qui mieux que l' élu local peut savoir ce qui est utile, nécessaire et demandé ? C'est vrai également pour l'accès à des droits à l'information, pour la participation de la population à la décision publique. Ce n'est pas le public présent en nombre ce soir -et je l'en remercie- qui pourra contester cela.

Un mouvement global au niveau national se dessine en faveur de la démocratie de proximité. La Ville, avec ce projet, et avec certaines réformes qu'elle mène, se situe à rebours de ce mouvement vers la démocratie de proximité. L'Hôtel de ville a tendance à concentrer de plus en plus fortement les pouvoirs. Les hochets que l'on agite à l'occasion de la réforme du statut de Paris ne servent qu'à masquer un mouvement bien réel de concentration des pouvoirs du côté de l'Hôtel de ville. Je vous donne quelques exemples : l'attribution des logements sociaux, reconcentrée, la réforme des OMS, reconcentrée, les comités de gestion des CASP, reconcentrés, la restauration scolaire, reconcentrée. Un projet de recentralisation de l'attribution des places en crèche est également en cours.

On cherche systématiquement à substituer à tous les dispositifs déconcentrés un dispositif centralisé, qui permet un plein contrôle à la maire et à l'équipe centrale, mais qui s'éloigne de la population et des élus qui siègent dans les conseils d'arrondissement.

**Mme PETIT**

Mme KOSCIUSKO-MORIZET, je vous invite à vous acheminer vers la fin. Le règlement intérieur attribue un temps de parole, je tenais à vous le rappeler.

**Mme KOSCIUSKO-MORIZET**

Dans les propositions qui sont faites par l'exécutif, dans le cadre de la réforme du statut de Paris, que nous propose-t-on ? Des apparences de décentralisation sont données, mais en fait la décision reste centrale.

Au lieu de tenter de supprimer des arrondissements, nous proposons de leur donner plus de pouvoirs. Des compétences qui manquent aux arrondissements peuvent être transférées tout de suite ; par exemple, la propreté et l'entretien des espaces publics, non pas avec ce que l'on nous propose (qui n'est qu'un cache-sexe qui ne cache pas grand-chose), avec la création de pôles logistiques, techniques, sous l'autorité fonctionnelle des maires d'arrondissements.

Notre deuxième proposition concerne les actes d'aménagement de l'espace public ou privé. Aujourd'hui, vous l'avez dit, le maire d'arrondissement rend un avis simple ; passons à un avis conforme. Cela lui donnerait plus de pouvoirs, en positionnant éventuellement les équipes d'instruction dans les mairies d'arrondissement.

Des propositions peuvent également être faites dans le domaine social et scolaire ; on constate aujourd'hui un mouvement de centralisation de la restauration scolaire. Nous proposons au contraire que les actions de la vie scolaire soient déléguées aux caisses des écoles.

Par ailleurs, certains pouvoirs que la Ville, au niveau central, souhaiterait récupérer, mériteraient d'être exercés au niveau de la Métropole du grand Paris. Par exemple, les conditions de stationnement et de circulation, notamment de circulation dans les grands axes, la gestion des grands événements sportifs et internationaux ou la lutte contre la pollution de l'air, qui ne s'arrête pas au périphérique.

Certaines compétences de la Ville pourraient être renforcées (mais on ne trouve pas trace de cela dans le projet de réforme des statuts), comme par exemple, la création d'une police municipale au niveau parisien. Cette réforme serait l'occasion de réclamer le transfert des pouvoirs de police.

On parle de vrais problèmes mais on apporte de fausses solutions, qui n'ont comme objectif que l'intérêt politicien. Nous demandons que les Parisiens puissent être consultés sur ce sujet aussi sensible et important ; nous exigeons l'organisation d'une consultation sur le projet de redécoupage de l'arrondissement. Nous l'organiserons si l'exécutif ne le fait pas. Je vous remercie.

## M. AZIERE

Merci, Madame la Maire. Je vais essayer d'être bref, mais c'est difficile sur un sujet aussi important. Je suis sidéré et surpris de cette discussion dans le cadre d'un conseil d'arrondissement. Nous sommes habitués à des débats plus formels. Je vais participer à cette discussion, mais j'ai un peu l'impression que nous sommes au café du commerce. De quoi parle-t-on exactement ? Vous nous avez fait adopter cet ordre du jour dans une procédure d'urgence. Certes, il y a le feu, car le statut de Paris date du 12 messidor an 8, mais de là à déclencher une procédure d'urgence en quelques mois !

Madame la Maire de Paris est pressée de discuter d'un texte qui n'existait pas. Vous nous soumettez une discussion sur des vœux que nous devons adopter dans quelques jours au Conseil de Paris -et ces vœux n'existent pas- sur la base d'une commission où nous siégeons, vous et moi, qui n'a jamais produit le moindre compte-rendu, ni le moindre arrêté de relevé de décisions, ni le moindre document final.

Mon groupe doit remettre demain sa contribution à ce texte dans un entretien avec Bruno JULLIARD. J'assiste à une discussion dans ce conseil d'arrondissement, qui me paraît surréaliste, tant elle est basée sur la fébrilité et la précipitation. Nous ne savons pas de quoi nous parlons ; nous avons au moins un mois d'avance dans la procédure que vous voulez engager pour faire adopter ce projet à la va vite.

Il s'agit pourtant d'un projet très important ; en effet, c'est une réforme institutionnelle pour laquelle nous - et les centristes qui m'ont précédé - nous sommes toujours battus, afin que Paris redevienne une ville de plein exercice, où la maire de Paris récupère les pouvoirs de droit commun, comme les autres grands maires de France. Il faut sortir de l'archaïsme du statut de Paris. C'est un sujet sur lequel nous nous battons depuis 30 ans. Nous étions presque satisfaits de voir que nous avions réussi à convaincre.

Cette réforme comprend trois volets :

Le premier, qui ne devrait pas poser de problème majeur est le rapprochement de la collectivité ville et de la collectivité département. Tout le monde a compris que le conseil municipal et le conseil départemental, c'est le Conseil de Paris. C'est donc une forme de mutualisation et de rationalisation qui devrait être consensuelle. Elle pose un certain nombre de problèmes sur le plan budgétaire, sur le plan de la comptabilité publique, mais sur le fond, je ne vois pas d'obstacle majeur à ce premier volet. Cela a été beaucoup plus compliqué à Lyon, où le sujet était également consensuel. Il s'agissait de séparer la Métropole du reste du département du Rhône. Cela devrait aller ici beaucoup plus vite. Dans les faits, les personnels sont déjà là.

Le second volet de cette réforme, plus important, va faire débat ; il consiste à transférer au maire de Paris certaines compétences, qu'il n'a pas (en matière de sécurité ou de police), ces pouvoirs étant exercés par le préfet de police de Paris. Paris a toujours fait peur, depuis 1789, depuis 1830 ou 1848. Je ne sais pas s'il faut citer 68 dans les grands mouvements révolutionnaires, mais Paris a toujours fait peur à l'État central. Depuis, Paris est sous tutelle et sous surveillance. C'est un sujet qui nous tient à cœur. Nous sommes favorables à ce que Paris modernise son statut et sorte de cet archaïsme. C'est d'autant plus important, car non seulement la maire de Paris récupère les pouvoirs de police, mais aussi des pouvoirs en matière de définition des axes de circulation, en matière de voirie, de stationnement, de baignade, de nuisances sonores, de redistribution des places de taxi, de propreté ou de lutte contre les incivilités.

Un deuxième objectif pourrait être atteint avec ce deuxième volet, celui d'une organisation harmonisée des ASP, de plusieurs types de personnel, chargés de s'occuper des incivilités et de la verbalisation, et que la maire de Paris est prête à armer, non pas avec des armes à feu, mais avec

des *tasers* ou des armes électriques. Je ne sais pas comment on peut appeler une brigade de 3 000 personnes organisées et refuser d'y voir le début de ce qui pourrait être une police municipale. Cela me paraît être une avancée importante pour les Parisiens et les Parisiennes. Ce deuxième volet est déterminant dans la discussion, qui doit aller jusqu'au bout, car nous ne voulons pas être déçus.

Le pendant de cette récupération des pouvoirs de police est sans doute une petite dérive centralisatrice de la maire de Paris, qui pourrait y voir l'occasion d'une concentration de pouvoirs entre ses mains. Nous souhaitons, à l'inverse, que ces pouvoirs soient délégués vers les arrondissements. C'est le principe de la subsidiarité. De nombreux maires d'arrondissement, y compris des maires de gauche, sont intéressés par le fait de redevenir, non pas des maires de plein droit (il ne s'agit pas de toucher à l'unicité du statut de Paris), mais des maires efficaces, autonomes, ayant une véritable action sur le terrain.

Il me semble que pour l'instant, le projet proposé par la maire de Paris ne va pas assez loin. On parle dans les discussions de copilotage, de cogestion, de copartages de responsabilités, mais pas suffisamment de moyens autonomes.

Pour ce deuxième volet, je ne sais pas encore de quoi accoucheront les groupes de travail. Encore une fois, cela me semble prématuré.

Le dernier volet concerne le redécoupage et la fusion des arrondissements. C'est pour nous le chiffon rouge que l'on va agiter, afin de rendre l'opposition au-delà d'un état serein dans lequel elle devrait examiner une réorganisation ou avoir une réflexion commune sur des élections à Paris, par exemple. Ce chapitre politique nous semble de nature à enfumer les deux autres volets qui sont pourtant déterminants. Nous pensons qu'il y a une nécessité intangible à conserver les 4 premiers arrondissements, parce qu'il s'agit d'une construction historique. Les arrondissements du nord de Paris, de 1 à 12, datent de 1794. Ceux du 13<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> ont été créés en 1859. Il y a donc un itinéraire historique dans la construction des arrondissements à Paris, qui me semble être la culture même de ces arrondissements.

J'ajoute que ces arrondissements possèdent une culture et une physionomie. Il suffit d'interroger leurs habitants. On parle toujours de démocratie participative. Lançons une consultation participative à l'échelle de ces 4 arrondissements pour voir si leurs habitants ont envie de voir disparaître un échelon de proximité dans l'action publique ou une lisibilité politique de leur arrondissement

J'ajoute un dernier point qui me semble important sur le plan personnel et humain (nous sommes des élus, nous nous connaissons, nous travaillons ensemble, pas forcément dans la division) : ce rapprochement des 4 premiers arrondissements supprimerait 4 maires d'arrondissement pour en substituer un. Parmi eux, serait éliminé le maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, Jean-François LEGARET. C'est un des élus les plus anciens, et l'un des plus compétents, pour les dossiers techniques. Il incarne quelque chose de l'action municipale. Sa famille est enracinée dans l'action municipale à Paris. Il y a quelque chose de discourtois sur le plan personnel dans l'évocation de cette disparition.

Le dernier argument, qui s'appuie sur le déficit de représentativité des élus du premier arrondissement, n'a pas été soulevé par le Conseil constitutionnel. Il ne s'est pas auto saisi sur cette décision. Par ailleurs, je vous rappelle que la jurisprudence du Conseil constitutionnel sur les écarts démographiques entre plusieurs circonscriptions dans une même assemblée indique que pour un pourcentage aussi faible que par exemple l'attribution de deux sièges sur 100 (là il s'agit d'un sur 163), les écarts de représentation ne sont « ni manifestement injustifiables, ni disproportionnés. »

Ce troisième volet va détruire l'intelligence de cette réforme institutionnelle. Je suis extrêmement déçu sur la méthode. Il risque d'y avoir une extrapolation ; à partir du moment où l'on décide au nom du rééquilibrage démographique de rapprocher les 4 premiers arrondissements, d'autres scénarios se mettront en place. D'autres groupes politiques au sein de la majorité municipale ont fait des propositions pour aller plus loin et redécouper complètement les arrondissements. S'il faut rééquilibrer les arrondissements, pourquoi ne pas redessiner les frontières entre les arrondissements ? Par exemple, rééquilibrer le 14<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> ? Cela permettrait peut-être d'avoir une autre vision démographique de ces arrondissements et une autre lecture politique. Moi, j'estime que l'on brûle les étapes. Je ne comprends pas ce calendrier aussi hâtif. C'est plus un effet de provocation qu'une véritable réflexion sur le statut de Paris, qui me semble être un sujet très important pour l'avenir de Paris et pour la façon dont les Parisiens seront gouvernés dans l'avenir.

**Mme PETIT**

Pour une discussion de comptoir, le temps de parole a été plus long qu'au Conseil de Paris !

**M. BEGUÉ**

Pour certains, ce débat est soit trop prématuré, soit trop tardif. Pour ma part, je trouve qu'il y a un intérêt à avoir un débat sur ces questions. Trois questions nous sont posées, qui se traduiront par trois vœux au Conseil de Paris. Il s'agit de réformes institutionnelles. Cela doit passer par le Parlement.

Cela pose quelques questions. Le projet de la maire ne sera-t-il pas transformé par son passage à l'Assemblée ou au Sénat ? Ne chercheront-ils pas à imposer des choix qui ne seraient pas ceux des élus parisiens ? Le gouvernement, en effet, n'a pas toujours tranché dans le sens de la volonté de la maire et de ses élus.

La question du renforcement des pouvoirs de la maire de Paris est une question légitime et juste. En effet, la défiance historique de l'État envers la capitale date de la Commune de Paris. C'est une question légitime, mais qui nous interroge sur plusieurs sujets, notamment sur la question des agents de surveillance de Paris, qui actuellement sont payés par la Ville mais dépendent de la Préfecture. La Ville entend leur confier des missions plus larges, telle que la police verte, les incivilités, etc. Je note là un danger : Madame KOSCIUSKO-MORIZET s'engouffre dans ce sujet en proposant une police municipale. Il est donc nécessaire de mettre des garde-fous. Notre groupe est opposé à une police municipale. Mais il ne s'agit pas de cela aujourd'hui.

En ce qui concerne les questions de voirie, la Préfecture de police possède en effet certaines prérogatives, notamment sur les groupes stratégiques, mais ce sont des choses qui peuvent se régler. Se pose également la question des manifestations et rassemblements sur la voie publique, dont les autorisations seraient données par la Ville de Paris. On peut espérer de la part de la Préfecture, une fois l'état d'urgence levé, une certaine neutralité. Il peut y avoir un danger à se retrouver dans une situation où les maires interdisent les manifestations qui ne les arrangent pas. Je sais que ce n'est pas la volonté de la maire de Paris ; cependant, ces décisions sont prises sur le très long terme et je ne sais pas dire ce dont demain sera fait.

Pour les titres d'identités, se posera la question des besoins humains supplémentaires.

Il est vrai qu'il est difficile de se repérer entre ce qui est du ressort de la Ville et ce qui est du ressort du Département. Il est possible de simplifier les démarches, comme ce qui a été fait avec les guichets uniques, mais la disparition du Département pose un certain nombre de questions. Nous sommes dans une situation particulière : il y a un mois aujourd'hui naissait la Métropole du grand Paris. On parle de rapprochement des Hauts de Seine et des Yvelines, du rôle Métropole/Région, de Métropole intégrée, de disparition des communes et des départements. Que se passera-t-il après 2020 ? Par ailleurs, que devient la tête de l'État à l'égard du Département, si celui-ci disparaît ?

Je ne considère pas les arrondissements comme des circonscriptions électorales. Il existe effectivement des disparités entre les arrondissements, en population ou en termes de ratio nombre de fonctionnaires/nombre d'habitants. Sommes-nous obligés de passer par la loi pour redistribuer les moyens en personnels dans les mairies d'arrondissements ? Ne faut-il pas craindre, dans le cadre de la loi NOTRe, que certains veuillent bouleverser Paris, et se caler sur les territoires à 300 000 habitants ? On tomberait à 8 territoires sur Paris.

Cette question, comme toutes les autres, ne pourra se résoudre sans débat public ; je me félicite que vous ayez proposé une réunion publique dans le 14<sup>e</sup> avec la population, les habitants et les employés de la Ville. Si l'on veut que les gens s'expriment, il faut leur donner tous les éléments, et cela ne peut être fait que dans le cadre de débats publics. Je vous remercie.

**Mme BLAUDEL**

Merci de me faire participer à ce « débat de comptoir ». Beaucoup de choses ont été dites, aussi vais-je essayer d'être brève.

Sur la forme, je voudrais rebondir sur deux choses qui ont été dites par M. AZIERE, notamment sur cette notion de débat de comptoir ; je ne comprends pas que vous puissiez utiliser ce terme dans cette assemblée. Il y a à la fois un appel à plus de déconcentration, plus de place dans les arrondissements, afin de ne pas découvrir les projets en Conseil de Paris. Nous avons ce soir l'occasion d'en débattre, et vous faites l'étonné, alors même que depuis 6 mois des groupes de travail sont organisés au sein du Conseil de Paris. Vous êtes président de groupe au Conseil de Paris ; vous ne découvrez pas ce débat ni son contenu.

Le deuxième sujet que vous avez soulevé sur la forme concerne la question du 1<sup>er</sup> arrondissement. Je ne voudrais pas viser le maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, mais il est élu depuis 1983. Je ne crois pas que nous ayons à Paris la volonté de créer des dynasties de maires d'arrondissements et de nous opposer à une forme de renouvellement. Notre ville bouge, dans son histoire, dans sa structure, dans son urbanisme et Dieu sait que j'appartiens à une formation politique qui a parfois du mal à l'entendre. Nous appelons tous de nos vœux le renouvellement en politique, aussi vous nous permettrez de ne pas nous offusquer de la situation du maire du 1<sup>er</sup> arrondissement dans ce projet. Ce n'est pas le meilleur exemple à choisir.

Le groupe écologiste a participé aux groupes de travail mis en place par la maire de Paris. Nous avons exprimé plusieurs propositions et soulevé un certain nombre de questions. Il ne faut pas tordre le débat ; cette réforme est surtout une réforme de bon sens. Il ne faut pas y chercher trop de choses alambiquées.

Je ne vais pas revenir en détail sur les trois points ; je vais simplement dire pourquoi le groupe écologiste est globalement favorable à ce qui est proposé dans cette réforme.

Du bon sens d'abord ; en effet, cette particularité très parisienne fait que Paris est une Ville et un Département. Cela n'a plus aucun sens. Tous les habitants vivent Paris comme une entité unique. Cette fusion permettrait une simplification, que ce soit en termes de lisibilité d'action ou d'organisation administrative et financière. Cela donne sans doute encore plus de force au travail que nous menons sur les projets. Cela donnera plus de force aux arrondissements ; en effet la fusion conseil général/conseil municipal fera que nos arrondissements, au lieu d'avoir simplement une information sur des sujets importants, pourront se prononcer lors des conseils d'arrondissements.

Pour nous, écologistes, cette fusion a d'autant plus de sens que nous avons toujours prôné la suppression des départements. Nous sommes en France dans un système de mille-feuilles institutionnel, encore plus avec la création de la Métropole : avoir des communes, des territoires, des conseils généraux, des communautés d'agglomération, la Métropole, c'est ridicule et incompréhensible pour la plupart des gens ; cela tue la politique. Il faudrait au contraire beaucoup plus de simplification. Les conseils généraux auraient pu disparaître avec la création de ces fameux territoires.

Arrêtons de dramatiser la question des fusions d'arrondissement et de la place des maires d'arrondissements ; cela a déjà été discuté au sein de l'Assemblée Nationale il y a 2 ans. Une meilleure représentativité des Parisiens par leurs conseillers de Paris est nécessaire. Cela a déjà été modifié avant l'élection municipale de 2014. Nous sommes aujourd'hui dans une situation où un conseiller de Paris comme vous ou moi autour de cette table, représente plus d'habitants du 14<sup>e</sup> arrondissement que ce n'est le cas dans le 2<sup>e</sup> ou dans d'autres arrondissements. Il est logique de vouloir rééquilibrer cela. Je trouve curieux cette tentative de vouloir changer de terrain en comparant Joinville à Paris ; c'est un peu comparer des choux et des carottes. Si je vous suis, il faudrait que ma petite commune d'origine de 800 habitants fusionne avec environ 56 communes pour avoir le même poids qu'un arrondissement parisien. Ce n'est pas le sujet. Le sujet, c'est bien de rééquilibrer la question à l'intérieur de Paris.

Venir jouer sur la question de l'identité au moment où l'on parle de fusion administrative n'est pas pertinent. Les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements perdureront, ne serait-ce que pour des questions de boîte postale. Il ne faut pas que les gens sortent de cette salle en se disant que ces arrondissements vont disparaître.

Ce mouvement de déconcentration avait été initié par Bertrand DELANOË. Anne HIDALGO a souhaité le renforcer, en associant de plus en plus les maires aux grandes réformes, en augmentant la fréquence des comités d'arrondissement.

Voici un exemple concret : la restauration scolaire. Il ne s'agit pas de reprendre tous les sujets, il s'agit de pouvoir travailler mieux sur les politiques d'achat au niveau central. Si nous voulons atteindre 50 % d'alimentation bio et durable sur l'ensemble de la restauration scolaire parisienne, il va falloir installer des leviers de politique publique qui avancent plus vite en centrale. Vous avez d'ailleurs voté cela au Conseil de Paris, je vous le rappelle.

Je pourrais prendre bien d'autres domaines dans lesquels les pouvoirs des maires d'arrondissement seront renforcés.

Enfin, il faut avancer sur cette question de la répartition des compétences entre l'État et la Ville de Paris. Nous sommes dans une situation historique aberrante. Vous l'avez dit, c'est la peur de l'État face à Paris, la peur de Paris et de son esprit indépendant. Cette volonté de retour au droit commun implique simplement que la maire de Paris ait les mêmes pouvoirs que les autres maires de France.

Trois sujets sont selon moi prioritaires : la circulation, tout d'abord, parce que c'est important dans la lutte contre la pollution. C'est une priorité pour les Parisiens et un enjeu majeur de santé publique. Les Parisiens perdent 6 mois d'espérance de vie à cause de la pollution de l'air. Ce sont 40 000 morts prématurés en France chaque année. Pour aller plus loin, il faut récupérer ces pouvoirs de police. Il ne faut plus attendre, pendant les pics de pollution, l'avis de l'État pour mettre en place la circulation alternée. Cette question n'est pas incompatible avec une coordination avec la Métropole ; en effet, ces questions sont déjà abordées dans une dimension métropolitaine. Paris a besoin de cette coopération, clé de la réussite d'une politique de lutte contre la pollution.

Je ferais un parallèle avec l'avenue du Général Leclerc : cela fait des années que l'on dit que la Préfecture nous empêche d'avancer. Cette réforme est notre clé pour avancer plus vite.

La deuxième préoccupation des Parisiens est le bruit : bruits de voisinage, bruits d'installations privées. Qui d'entre vous n'a pas fait une sortie en tant qu' élu local pour entendre le compresseur du Franprix, l'imprimerie avec ses odeurs, etc.

Je prendrai comme dernier sujet, la question de la police des baignades. Ce n'est pas anecdotique. Aujourd'hui, de nombreuses grandes villes ont insaturé des baignades urbaines ; on se baigne dans le Rhin, dans le Rhône, on se baigne en Belgique. En France, l'organisation d'un événement sportif l'an dernier dans le Bassin de la Villette fut très compliquée.

En conclusion, les écologistes souhaitent plus de déconcentration, plus de décentralisation. Cela correspond à notre philosophie et au projet que nous portons. Cette réforme va permettre une simplification de l'action, beaucoup plus de lisibilité et de facilité pour nos usagers.

Vous avez tous soulevé la question du calendrier ; il faut savoir saisir les opportunités. Si nous ne nous y mettons pas maintenant, nous risquons de passer à côté. Nous devons avancer conjointement.

## **M. GRUNENWALD**

Nous approuvons sans surprise cette simplification administrative qui va dans le bon sens. En effet, elle réduit les échelons, pour une plus grande efficacité de ce service public auquel les Parisiens sont très attachés.

J'ai d'ailleurs beaucoup apprécié la façon de manier les chiffres et la présentation que vous avez faite aussi bien, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour reprendre certaines compétences, notamment de lutte contre la pollution de l'air et de meilleures pratiques : démonstration à charge, en fonction des effets que vous souhaitiez. Par ailleurs, les remarques de M.AZIERE, notamment sur la conception dynastique de l'élection du maire du 1<sup>er</sup> arrondissement, m'ont laissé sans voix.

Ce n'est pas une délibération que nous votons ce soir, ce sont des vœux qui seront débattus au Conseil de Paris. Cette précision a son importance. Un débat et une délibération auront lieu. Quand on n'a pas de débat, vous nous le reprochez, quand on en a, vous nous le reprochez aussi ; ce n'est jamais la bonne méthode. Je vous rappelle qu'au début de la mandature vous aviez parlé d'une opposition constructive.

Les trois grandes orientations sont les suivantes : la fusion entre la Ville et le Département, qui doit aboutir à une entité unique mieux identifiée et plus compréhensible pour nos concitoyens, le

renforcement du rôle des maires d'arrondissement, notamment sur les compétences spécifiques telles que la propreté, la lutte contre les incivilités ou l'occupation du domaine public. Le regroupement des 4 arrondissements du centre est un retour à une situation normale. Il ne peut y avoir un tel écart de population entre le 1<sup>er</sup> et le 15<sup>e</sup> : c'est un écart de 1 à 20. On peut citer, comme vous l'avez fait, l'exemple de Lyon : dans les 9 arrondissements, l'écart va 1 à 3. À Marseille, dans les 7 arrondissements, l'écart va de 1 à 5. On ne fait que rétablir une situation qui dysfonctionne.

Enfin, il s'agit de répartir les compétences entre la Ville et l'État, ce qui permettra une plus grande lisibilité de l'action publique, aux missions mieux définies : la rétrocession en matière de circulation, par exemple, l'aménagement d'une voie sur berge, ou encore la lutte contre l'habitat insalubre. Après 1852, 1977 et 2001, nous entrons dans une nouvelle phase qui marquera la physionomie de Paris, et notre groupe ne peut que s'en féliciter.

**Mme PETIT**

Merci. C'est une première étape. La deuxième étape aura lieu devant le Conseil de Paris, la troisième aura devant les citoyens, puis devant le Parlement. Je vous propose de poursuivre l'ordre du jour, qui est limité en projets de délibérations. Je passe la parole à Mélody TONOLLI.

### Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

- **Projet de délibération 2016 DJS 107 Paris Jeunes Vacances - poursuite du dispositif**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Paris Jeunes Vacances est un dispositif qui existe depuis 2003. Son objectif est d'aider les jeunes à concrétiser leurs projets de vacances autonomes. C'est un dispositif important, car un tiers environ des jeunes Parisiens ne partent pas en vacances, faute de réunir le budget nécessaire.

Depuis l'année 2012, la dimension sociale du dispositif s'est affirmée afin qu'en bénéficient en priorité les jeunes qui connaissent les situations sociales les plus difficiles.

Chaque arrondissement se voit allouer une enveloppe dont le calcul repose sur les mêmes principes que la dotation d'animation locale. Le budget du 14<sup>e</sup> est de 1 400 euros pour 2016. Ce budget nous a permis en 2015 d'accompagner 52 jeunes du 14<sup>e</sup> dans leurs projets. Je précise que nous sommes en train de travailler avec les référents jeunesse sur un retour de ces séjours, afin qu'un échange ait lieu suite à leur démarche. Au vu de ce bilan très positif, je vous propose de voter cette délibération.

**Mme PETIT**

Y a-t-il des prises de parole ? Passons au vote.

---

### DELIBERATION N° 04

**2015 2016 DJS 107 Paris Jeunes Vacances - poursuite du dispositif**

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

**DELIBERE**

**Article unique** : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2016 DLH 34**

Réhabilitation Plan Climat d'une pension de famille de 25 logements 17 rue Poirier de Narcay (14<sup>e</sup>) - Modification de la subvention, des réservations et des prêts garantis par la Ville demandée par RSF

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

En décembre 2013, la Ville de Paris a approuvé sa participation au financement du programme de réhabilitation Plan Climat d'une pension de famille de 37 logements, à réaliser par Résidences Sociales de France, 17 rue Poirier de Narçay (14<sup>e</sup>).

À la demande du gestionnaire, l'association EMMAÛS Solidarité, une étude complémentaire a été réalisée et a démontré qu'il était nécessaire de revoir à la baisse le nombre de logements réhabilités, qui passe donc de 34 à 25, afin d'offrir des espaces communs plus généreux, conformément au cahier des charges d'une pension de famille.

Cela nécessite de modifier la délibération initiale, l'engagement de la Ville étant ramené de 429 705 euros à 300 000 euros, emportant ainsi une diminution du nombre de logements réservés à la Ville, ramené de 15 à 10 logements.

La garantie d'emprunt est également modifiée, elle est portée à 432 000 euros, remboursable en 20 ans.

Mme PETIT

Y-a-t-il des prises de parole ? Nous allons passer au vote.

---

**DELIBERATION N° 05**

**2016 DLH 34** Réhabilitation Plan Climat d'une pension de famille de 25 logements 17 rue Poirier de Narcay (14<sup>e</sup>)- Modification de la subvention, des réservations et des prêts garantis par la Ville demandée par RSF

**M. Amine BOUABBAS** rapporteur

**DELIBERE**

**Article unique** : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2016 DU 63**

**Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 202 rue d'Alésia (14<sup>e</sup>)**

**Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET**

Mme AUFFRET

J'ai l'honneur de vous demander votre vote pour cette délimitation de parcelle située au 202 rue d'Alésia.

Mme PETIT

Y a-t-il des questions ? Je vous propose de passer au vote.

---

## DELIBERATION N° 06

**2015 2016 DU 63** Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 202 rue d'Alésia (14<sup>e</sup>)

**Mme Marianne AUFFRET rapporteure**

**DELIBERE**

**Article unique** : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	29	dont	3	pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2016 DVD 16**

**Parcs de stationnement Mairie du XIV (14<sup>e</sup>) et Mairie du XV - Lecourbe (15<sup>e</sup>) - Principe de délégation de service public pour leur exploitation et leur modernisation**

*Rapporteure : Mme Sylvie LEKIN*

**Mme LEKIN**

Le parking de la mairie du 14<sup>e</sup> est exploité par le groupe INDIGO (ex VINCI Park), dans le cadre d'une délégation de service public qui arrive à terme en mars 2017. Il est proposé de lancer dès à présent une consultation afin de retenir un futur délégataire, qui aura en charge l'exploitation et la modernisation des deux ouvrages, pour une durée de 17 ans. Les candidats devront tenir compte des orientations de la Ville en matière de stationnement et moderniser les parcs. Les parcs devront être accessible 24h/24.

Le parc de stationnement résidentiel Mairie du 14<sup>e</sup> implanté sous la place Ferdinand Brunot a été mis en service le 19 mars 1987. Il est destiné aux abonnés avec réservation et aux amodiataires.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**Mme PETIT**

Merci. Y a-t-il des interventions ?

**M. LESAIN**

Nous allons voter cette délibération, en notant deux points. Les tarifs sont exorbitants. En effet, il faut compter 200 euros par mois pour une place de stationnement. Par ailleurs, nous regrettons ce choix de mettre dans un même appel d'offre deux parcs qui ne présentent pas les mêmes caractéristiques.

**M. LIEBAULT**

Le groupe communiste est favorable à la mise en régie des services municipaux, notamment les services de stationnement, en termes d'investissement, d'entretien ou de tarifs. Pour cette raison, nous sommes contre ce renouvellement de délégation de service public et nous voterons contre cette délibération.

**Mme PETIT**

Les activités différentes de ces parcs permettent aux candidats concessionnaires de pouvoir proposer un équilibre économique et financier.

Je vous propose de passer au vote.

---

## DELIBERATION N° 07

**2016 DVD 16** Parcs de stationnement Mairie du XIV (14<sup>e</sup>) et Mairie du XV - Lecourbe (15<sup>e</sup>) - Principe de délégation de service public pour leur exploitation et leur modernisation

**Mme Sylvie LEKIN rapporteure**

**DELIBERE**

**Article unique** : à la majorité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	3	pouvoirs
Pour :	26	dont	3	pouvoirs
Contre :	PCF/FG	3	dont	pouvoir

---

**2016 DAE 3 G** Mise à dispositions des locaux du 13 rue Rémy Dumoncel (14<sup>e</sup>) à l'association Mozaïk RH et avenant n° 1 et n° 2 à la convention annuelle.

**Rapporteure : Élisabeth GUY-DUBOIS**

**Mme GUY-DUBOIS**

Le 20 novembre 2014, la maire de Paris a annoncé devant les acteurs économiques parisiens l'engagement de la Ville de Paris en faveur du développement économique et du soutien à l'emploi. La dynamisation des actions de la collectivité pour les emplois des Parisiens passe par des partenariats accrus avec les entreprises, le renforcement, l'accueil et l'orientation des chercheurs d'emploi, une meilleure coordination et une mise en commun des moyens de la collectivité et de ses partenaires. Ce nouveau défi - rapprocher encore plus les demandeurs d'emploi des créateurs d'emploi - existe dans les services de la direction où cette organisation a été faite, pour permettre de développer la prospection des entreprises et des secteurs qui recrutent, et améliorer l'accueil et la visibilité des lieux où les chercheurs d'emploi sont accueillis, renseignés et orientés utilement.

Pour cela, les services de la DAE et les opérateurs emploi de Paris ont décidé de mettre en place un réseau de points d'accueils appelé *Paris Emploi*. Ce sont des lieux d'accueil, d'information et d'orientation généraliste à destination de tous les Parisiens en recherche d'emploi, de réorientation professionnelle et de formation, voire de créations d'entreprises. Dans ce cadre, il a été décidé de transférer la gestion des locaux occupés actuellement par la Maison des Entreprises et de l'Emploi (MDEE) aux opérateurs parisiens de l'emploi, pour conforter ceux-ci dans leur mission de service public local de l'emploi.

Cinq points *Paris Emploi* seront ouverts dans le courant du premier trimestre 2016. Une charte d'accueil, d'information et d'orientation des sites labellisés *Paris Emploi* devra être signée par tous les organismes qui souhaitent développer des actions d'accueil, d'information et d'orientation. L'importance est d'assurer à tous et partout le même accueil.

La délibération qui vous est présentée ce soir consiste à transférer à l'association Mozaïk RH, l'un des opérateurs emploi de Paris, la gestion des locaux de la MDEE du 14<sup>e</sup> arrondissement située au 13 rue Rémy Dumoncel.

Au regard des actions menées par l'association Mozaïk, qui concourent au service public pour l'emploi pour les habitants de la capitale, il vous est proposé de mettre les locaux de la MDEE du 14<sup>e</sup> arrondissement à disposition de cette association, à titre gratuit, avec une convention de prêt à usage, conformément aux articles 1875 et suivants du code civil.

En contrepartie, l'association Mozaïk RH devra répondre au cahier des charges des sites labellisés *Paris Emploi* prévue dans la charte et maintenir ainsi un accueil et une information à la recherche d'emploi envers tout demandeur, quel que soit son âge, comme le propose actuellement la MDEE. Je tiens à souligner que toutes les sessions de recrutement qui sont actuellement menées par cette maison continueront d'exister et seront toujours menées dans la maison actuelle.

Cette délibération consiste à autoriser la maire de Paris à signer avec l'association Mozaik RH une convention de mise à disposition de locaux ainsi qu'un avenant de convention annuelle d'objectifs.

Il est spécifié dans la charte qu'un bilan sera tenu : nombre de personnes reçues, type de questions, type de réponses.

En tant qu'adjointe chargée des questions liées à l'emploi, j'aurai à cœur d'intégrer ce nouvel acteur dans le réseau du 14<sup>e</sup>. Ce nouvel acteur fera partie prenant du comité local.

**Mme PETIT**

Il n'y a pas de vote, néanmoins, avez-vous des questions ?

**M. LESAIN**

Cette délibération est loin d'être neutre. C'est une mutation importante de la politique menée par la Ville de Paris à l'égard des chercheurs d'emploi et des porteurs de projet. On arrête ce service assuré jusque-là par des agents municipaux pour le transférer à un cabinet de recrutement Mozaik. Ce choix ne me choque pas si l'efficacité est au rendez-vous.

Ce choix est-il fait pour une question d'efficacité, ou, comme certains syndicats l'ont dénoncé, pour une question d'économie budgétaire ? C'est une première question.

Ce changement de cap est donc important. Il est dommage que la délibération soit vue uniquement sous le prisme immobilier ; comment est géré, par exemple, le reclassement des agents qui assuraient auparavant ces missions ?

Nous aimerions avoir des assurances sur le fait que l'ensemble des demandeurs d'emploi continuera à être accueilli. Dans cette convention, il est uniquement fait mention des jeunes diplômés des quartiers populaires.

Au final, nous sommes informés de la mise à disposition gracieuse des locaux. Nous aimerions au moins que vous nous donniez le prix du loyer auquel la Ville renonce au profit de l'association, (puisque'il s'agit d'un loyer privé).

**Mme GUY-DUBOIS**

Vous posez plusieurs questions. Le plus important est d'assurer ce service d'accompagnement à l'emploi. C'est un service typiquement parisien, complémentaire des autres missions réalisées par les autres acteurs institutionnels.

Les agents vont continuer à assurer leurs missions dans un autre lieu. Je peux témoigner de l'apport des services parisiens, pour organiser des forums par exemple. Ils vont être très concentrés sur la prospection d'entreprise, afin de mettre en adéquation l'offre et la demande et confier l'accompagnement des demandeurs d'emploi, quel que soit leur âge aux acteurs sur Paris ; ce peut être du coaching, de la reconversion, des forums de recrutement, une aide à la prise de parole en public...

Voici un exemple très concret dans le 14<sup>e</sup> : lorsqu'une grande enseigne de fast-food s'installe, elle est orientée directement vers ces services qui vont leur permettre de recruter rapidement des personnes dans une même zone.

Le prix du loyer s'élèvera à 129 716 euros annuels, qui devront être indiqués dans leur bilan. Je ne connais pas personnellement Mozaik RH, mais ce sont des acteurs reconnus dans le domaine de l'emploi.

Ai-je répondu à toutes vos questions ?

**Mme PETIT**

Pas de vote sur cette délibération.

**2016 DLH 59** Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations

*Rapporteur : Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Le but de la délibération est de gagner des m2 de logements par la transformation plus simple de bureaux en logements. L'an dernier, nous avons collectivement décidé d'augmenter l'objectif de bureaux en logements de 200 000 à 250 000 m2. Cette mesure devait être simplifiée par l'exonération de taxes foncières pour les investisseurs. Afin d'augmenter cet effort, il est proposé aujourd'hui d'offrir aux investisseurs la possibilité de transformer temporairement leurs bureaux en logements pour une durée de 15 ans, afin de permettre une souplesse plus importante. Jusqu'à aujourd'hui ce choix était définitif.

Le but est d'encourager les investisseurs à transformer les bureaux en logements. Cela passera par une demande de changement d'usage auprès de la Direction de l'Urbanisme.

Je vous demande de bien vouloir accepter cette mesure qui devrait permettre la création de logements supplémentaires.

**Mme PETIT**

Y a-t-il des questions ?

---

**DELIBERATION N° 08**

**2016 DLH 59** Modification du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations

**DELIBÈRE**

**Article unique** : à l'unanimité avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs

---

**Vœux**

**V14 2016 01** Vœu du Conseil de quartier Pernety relatif à la mise en place de compostages collectifs de quartier

**Mme PETIT**

M. ANTONELLI va présenter le vœu du conseil de quartier Pernety. Par ailleurs, il y a deux demandes d'intervention dans le public : M. Bruno JOSNIN et M. Renaud LAMBERT. Je précise que le règlement intérieur prévoit des prises de parole dans une limite de 30 minutes. Je demande donc à chacun d'être concis. La parole est à Didier ANTONELLI.

**M. ANTONELLI**

Merci. Je rappelle que la charte des conseils de quartier nous oblige à recevoir en conseil d'arrondissement tous les vœux votés en conseils de quartier. Je rappelle qu'auparavant, n'avait le droit d'être voté qu'un seul vœu par an et par conseil.

Le conseil de quartier Pernety nous transmet un vœu ce soir et je tiens à souligner la rareté de cette démarche. Il ne nous a pas habitués à remonter des vœux. Cela veut dire qu'ils y tiennent énormément et que le problème qu'ils posent est important. Je vous lis ce vœu.

*« Des projets de compostages collectifs portés par les conseils de quartier sont découragés par un montage juridique inadapté (adossement à une association). Le conseil de quartier Pernety, réuni en plénière le 19 janvier 2016, demande que la maire de Paris facilite la mise en place de compostages collectifs de quartier en évitant la création d'association doublonnant l'action des conseils de quartier. Un accord entre chaque conseil de quartier et les services de la mairie (Espaces verts notamment) pourrait au besoin spécifier quelques règles de fonctionnement en complément de la Réglementation générale des jardins et bois et de la charte signée par chaque composteur volontaire. »*

En ce qui concerne l'activité de compost dans les conseils de quartier, le conseil de quartier Mouton-Duvernet a mis en place un pôle de compostage, à côté du square de l'Aspirant Dunand. Pour ce faire, il a dû s'adosser à une association, ce qui a fortement alourdi et retardé la mise en place de ce compostage, qui fonctionne excellentement bien aujourd'hui. Ce sont des structures extrêmement légères, pour qui le cadre associatif ne paraît pas être une forme juridique adéquate. En effet, le compostage est une activité utile, qui favorise les déchets ménagers, qui entraîne du lien social, un lien multigénérationnel, dans un fonctionnement d'abord individuel, puis collectif. Il y a autour de cette activité une pédagogie sur la biodiversité dans notre ville et sur l'utilisation des éléments fertilisants obtenus. Pour la redistribution partagée de cet engrais obtenu, un collectif d'habitants est mis en place et une forme de lien social se crée.

La demande du conseil de quartier Pernety nous semble pertinente ; elle représente une forme d'assouplissement de la règle qui permettrait, sans forme associative lourde, de créer des compostages un peu partout dans les jardins de notre ville. Elle va tout à fait dans le sens de la volonté municipale de développer ces compostages. C'est pourquoi nous soutiendrons ce vœu, sur lequel je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer.

**Mme PETIT**

Je passe la parole à Bruno JOSNIN.

**M. JOSNIN**

Bonsoir. Je suis animateur de la commission « Nature urbaine » du conseil de quartier Pernety. Nous portons plusieurs projets de compostage collectif dans le quartier Pernety. Un projet est particulièrement avancé ; il s'agit de celui du jardin des 3 cornets où nous avons pu étudier avec les services de la mairie la faisabilité technique et commencer à recenser les bonnes volontés. Une quinzaine d'habitants a déjà fait part de son intérêt.

Nous nous sommes heurtés à une difficulté juridique ; il nous est demandé de créer une association. Nous avons vu, grâce à l'expérience du conseil de quartier Mouton-Duvernet que non seulement c'est compliqué mais que cela n'a pas été viable depuis le début. Cela procure un état d'insécurité juridique important et des problèmes de fonctionnement très concrets.

Le coût d'adhésion à l'association Pernety permet de couvrir la privatisation de l'espace lié à l'activité et les assurances. Ce coût peut être dissuasif dans les quartiers les plus populaires ; de plus, faire payer pour une activité qui permet d'améliorer la gestion des déchets ménagers peut sembler choquant.

Nous avons l'impression qu'il existe un cadre suffisant pour sécuriser cette activité. La réglementation générale des parcs et jardins, distingue ce qui est responsabilité collective de la mairie de Paris de la responsabilité civile des usagers (dont les composteurs).

À l'image du square Aspirant Dunand, une charte du composteur volontaire est signée par chacun, qui s'engage à respecter une certaine façon de procéder à l'activité.

Pour toutes ces raisons, il semble inutile, voire contre-productif de créer une association. Ce blocage juridique doit être levé le plus tôt possible afin de ne pas nuire à l'ensemble de la promotion des compostages collectifs à l'échelle de Paris. Si ce blocage n'est pas levé, nous laisserons tomber nos

projets de compostage collectifs, car nous avons mieux à faire que de nous battre contre des moulins à vent.

#### **M. LAMBERT**

Bonjour. Je suis Renaud LAMBERT, président du conseil de quartier Mouton-Duvernet. Je remercie tous ceux qui ont fait des éloges de notre action visant à créer un compostage de quartier dans le square en face de la mairie. Ce compostage n'existerait pas sans l'appui de Madame Carine PETIT, qui nous a permis d'aller plus vite et de créer rapidement, avant même la signature de la convention, le compostage visible dans le square Aspirant Dunand.

Nous étions partisans d'une convention directe avec le conseil de quartier. Nous nous sommes pliés à la demande de la mairie et nous avons fait intervenir une association. Le fonctionnement montre que cette association ne sert à rien ; en effet, c'est notre groupe du conseil de quartier qui travaille.

Nous sommes dont tout à fait en accord avec le vœu du conseil de quartier Pernety. Nous avons souhaité en bureau élargi qu'un vœu parallèle soit inscrit à la plénière. Vous étiez présente, Madame la Maire, à cette plénière de janvier. Nous n'avons pu faire voter ce vœu qui aurait reconnu la participation, l'action et l'encouragement de la maire du 14<sup>e</sup> envers notre action, mais aussi le fait que par exemple, pour la création d'un écran dans la bibliothèque Georges Brassens, nous avons passé une convention directe, sans intervention d'autres associations.

Nous parlerons à nouveau de ce sujet le 15 février et nous essaierons de faire voter un vœu, différent de celui-ci, mais qui ira dans le même sens.

#### **Mme PETIT**

Merci pour vos deux interventions. Nous sommes d'accord pour porter cette question avec les habitants : un plan compost à l'échelle de la Ville de Paris pour le printemps. Vos mobilisations au sein des conseils de quartiers sont particulièrement importantes pour que l'on fasse remonter cette nécessité d'une réponse claire et plus rapide sur ce projet de compost, et le développer à une échelle conséquente.

Je vous propose, si ce vœu est adopté par le conseil d'arrondissement, que nous le fassions remonter auprès de la maire de Paris et de son adjointe Pénélope KOMITÈS, accompagné d'un courrier et du vote rattaché.

Qui souhaite prendre la parole ?

#### **M. RENARD**

Le compostage collectif dans les squares et jardins est une solution alternative à la collecte par camion. Vous avez dit qu'un plan compost était en cours d'élaboration. Je voulais dire que nous soutenions ce vœu du conseil de quartier, qui favorise le passage d'une gestion administrative par convention d'espace public avec une association, à une cogestion entre le conseil de quartier et les services techniques des espaces verts, pour que le compostage collectif devienne un service public opéré par la Ville de Paris.

#### **Mme PETIT**

Je vous propose de passer au vote.

---

## DELIBERATION N° 09

**V14 2016 01** Vœu du Conseil de quartier Pernety relatif à la mise en place de compostages collectifs de quartier

### **DELIBERE**

Après discussion le vœu est adopté

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs

---

**V14 2016 02** Vœu proposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au nom de Jean Poiret

**Mme PETIT**

Un habitant du 14<sup>e</sup> arrondissement nous a fait la suggestion de rendre hommage à Jean Poiret, comédien et grande figure de notre pays, né en 1926 au 22, rue de la Tombe Isoire.

Ce citoyen, amoureux du travail et de la carrière de Jean Poiret, m'a fait cette proposition d'apposition à cette adresse d'une plaque commémorative au nom de Jean Poiret.

Nous avons pris contact avec sa famille à l'automne dernier ; sa femme et son fils nous ont donné leur accord par écrit. Je leur ai expliqué que pour enclencher la démarche et permettre la réalisation de cet hommage, nous devons adopter un vœu en conseil d'arrondissement puis en Conseil de Paris. Sous réserve de l'accord de la copropriété, nous organiserons cet hommage.

J'ai appris à cette occasion que Jean Poiret était né dans le 14<sup>e</sup>.

S'il n'y a pas de prises de parole, nous passons au vote.

---

## DELIBERATION N° 10

**V14 2016 02** Vœu proposé par Carine PETIT et les élus de la majorité municipale relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au nom de Jean Poiret

### **DELIBERE**

Après discussion le vœu est adopté

Votants :	29	dont	4	pouvoirs
Pour :	29	dont	4	pouvoirs

---

**V14 2016 03** Vœu déposé par Carine PETIT et les élus du groupe socialiste, radical et apparenté relatif aux loyers des Centres sociaux

**Mme PETIT**

Un vœu relatif aux loyers des centres sociaux pratiqués par les bailleurs de la Ville de Paris a été déposé. Ces loyers varient d'un bailleur à un autre ou en fonction de l'histoire. La maire de Paris a donc demandé aux bailleurs d'harmoniser leurs pratiques. Cependant, quelques-uns font encore de la résistance.

Dans le 14<sup>e</sup>, nos deux centres sociaux, Maurice Noguès et le centre Didot Broussais sont hébergés par la RIVP. Le prochain bail entre Didot Broussais et la RIVP est correct au niveau du prix au m<sup>2</sup>. Il restait le centre Maurice Noguès ; le seul fait d'inscrire cette proposition à l'ordre du jour a permis d'obtenir de la RIVP que cette question soit examinée à son prochain conseil d'administration. Nous leur laissons une chance de régler cette question sur le long terme, afin que la subvention de la Ville

à ces centres sociaux serve à l'action socio culturelle, et non pas à régler des loyers trop importants pour ces associations.

Je vous propose de retirer ce vœu de l'ordre du jour ; si la RIVP ne propose rien de concret, nous l'inscrivons à nouveau à l'ordre du jour.

Souhaitez-vous prendre la parole ?

**M. LESAIN**

Nous partageons tout à fait votre position sur ce sujet et comme vous faites partie du Conseil d'Administration de la RIVP, je suis sûr que vous en ferez un récit très documenté lors de notre prochain conseil.

**Mme PETIT**

Tout à fait. Je vous propose de passer à l'examen du vœu déposé par le groupe écologiste sur la préservation des traverses à Paris et dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que le vœu déposé par les Républicains, qui concerne le même sujet.

---

#### **DELIBERATION N° 11**

**V14 2016 03** Vœu déposé par Carine PETIT et les élus du groupe socialiste, radical et apparenté relatif aux loyers des Centres sociaux

**DELIBERE**

Après discussion le vœu est : retiré

---

**V14 2016 04** Vœu du groupe écologiste, relatif à la préservation des traverses de bus à Paris et dans le 14<sup>e</sup> arrondissement

**Mme LEKIN**

Considérant la volonté de la Maire de Paris de vouloir lutter contre la pollution ;

Considérant l'engagement pris par la Mairie de Paris de renforcer la capacité et la diversité des transports en commun ;

Considérant l'existence à Paris de lignes de traverses, petits bus conviviaux, accessibles aux personnes à mobilité réduite, non polluants et silencieux ;

Considérant que ces traverses sont surtout utilisées par des seniors, par des personnes ayant des difficultés de déplacement, car elles leur permettent de circuler en toute sécurité ;

Considérant que ces traverses ont globalement depuis leur création un trafic en hausse ;

Considérant que notre arrondissement compte une de ces traverses, la traverse Bièvres-Montsouris, qui relie les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements, dont le trafic a augmenté de 1,4 % entre 2013 et 2014 ;

Considérant dans le 14<sup>e</sup> que la ligne 62 est très souvent détournée de son trajet habituel pour pouvoir assurer les travaux des différents concessionnaires, et que par conséquent la traverse joue un rôle utile de moyen de transport complémentaire ;

Considérant que ces lignes de petits bus relèvent d'une mission de service public, indispensable aux habitantes et habitants, et que la remise en cause de leurs modalités de fonctionnement, via notamment la baisse des fréquences de passage ou encore l'amputation de parties d'itinéraires, suscitera la colère des usagers et ne fera que renforcer les votes extrêmes ;

Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement demande à la Maire de Paris :

- L'arrêt immédiat de tout projet de remise en cause des modalités actuelles de fonctionnement de ces traverses
- L'ouverture d'une grande concertation publique afin de débattre des moyens pour développer l'offre de transports collectifs dans les arrondissements.

**Mme PETIT**

Je passe la parole à M. FERTIER.

**V14 2016 08 Vœu proposé par Stéphane FERTIER, conseiller d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif au maintien et au renforcement de la ligne de transports collectifs « Traverse Bièvre Montsouris »**

**M. FERTIER**

Je vous remercie. Je ne vais pas être redondant. L'essentiel a été dit par Mme LEKIN. J'ajoute que dans notre présentation nous insistons sur le fait que ce service donne entièrement satisfaction à ses usagers, desservant sept jours sur sept 29 arrêts répartis dans les 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements.

Par ailleurs, notre conclusion est légèrement différente ; en effet, nous affirmons notre attachement au maintien durable de la ligne de transports collectifs « Traverse Bièvre Montsouris » dans sa configuration actuelle et nous refusons catégoriquement toute éventuelle réduction du service. C'est là qu'il y a matière à discussion ; en effet nos collègues écologistes demandent une évolution et un développement. Dans la proposition d'amendement qui va nous être soumise, il s'agit d'étudier une évolution. Ce dernier point nous donne quelques inquiétudes. En effet, une évolution peut se faire à la hausse ou à la baisse.

**Mme PETIT**

Nous avons proposé quelques amendements aux rédacteurs de ces deux vœux. Je vais soumettre au vote ces amendements, qui nous permettront peut-être de voter sur un seul et même vœu, et de le porter au conseil de Paris.

Le premier amendement consiste à expliquer la raison de ce débat : au prochain Conseil de Paris, va être examinée la prolongation par avenant de la convention entre la Ville et la RATP pour prolonger d'un an le service. L'objectif de l'amélioration du service est l'obtention de matériel roulant, propre et écologique. Ce matériel pourra être renouvelé dans un an. Ce premier amendement consiste donc à bien préciser cette question dans les considérants.

Le deuxième amendement, sur la base du vœu rédigé par le groupe écologiste, vise à rappeler des faits concrets qui ont été communiqués sur l'état des lieux de la fréquence de cette traverse, et à supprimer « *dont le trafic a augmenté de 1,4 % entre 2013 et 2014* », afin de rappeler que cette traverse est utilisée par 25 000 personnes par an, soit environ 880 personnes par semaine. Ce sont des chiffres très précis, provenant d'un travail de relevé de la fréquentation de cette traverse.

Je partage le considérant écrit par le groupe écologiste, qui dit que ces lignes relèvent d'une mission de service public indispensable aux habitants. Je propose de supprimer la fin de la phrase : « *suscitera la colère des usagers et ne fera que renforcer les votes extrêmes.* »

Je propose que notre conseil affirme son attachement au maintien d'un service de transport collectif de proximité dans le secteur de Montsouris et demande à la maire de Paris d'ouvrir une concertation publique afin de débattre de l'évolution de l'offre de transport dans les arrondissements concernés.

Pour répondre à votre inquiétude, M. FERTIER, cette rédaction montre que nous sommes attachés à un développement du service public de transport. Il ne s'agit pas d'aller vers le bas.

Dans le cadre de cette nouvelle année qui s'ouvre, il est important que notre conseil prenne position dès ce soir sur cette question.

Je passe la parole aux rédacteurs, puis je soumettrai ces vœux, après vous avoir écoutés, au vote du conseil d'arrondissement. Les débats sont lancés.

## Mme LEKIN

Je voudrais préciser que l'avenant proposé par la Maire de Paris ne préserve en rien les modifications prévues. Même si la traverse sera prolongée d'une année, cet avenant ne préserve en rien son utilisation actuelle ; le projet de la maire de Paris est de supprimer la traverse au mois d'août, les dimanches et d'espacer le nombre de passages.

J'ai aujourd'hui même reçu une demande d'une riveraine qui se plaint d'attendre trop longtemps les traverses et demande une amélioration, estimant ces petits bus d'utilité publique. Je suis, ô combien, d'accord, avec elle. Je ne voterai donc pas ces amendements.

## M. FERTIER

Les propositions dans le corps même du vœu n'appellent pas d'observations. Cependant, nous souhaitons, en ce qui concerne l'affirmation de notre attachement au maintien d'un service de transport, qu'il soit précisé : « *du service de transport tel qu'il existe aujourd'hui* ». On ouvre la porte à une évolution, mais pas forcément à une amélioration. Sous cette réserve, nous voterons ce vœu, en précisant que nous portons ce vœu de manière collective.

## M. LETISSIER

Nous souhaitons que le vœu du groupe écologiste tel qu'il est formulé dans sa version initiale soit soumis au vote du conseil d'arrondissement. Il nous paraît beaucoup plus clair quant à la demande faite à la Maire de Paris de maintenir le service de traverse tel qu'il est aujourd'hui ; les amendements proposés nous semblent beaucoup moins clairs, ne s'engageant pas sur les modalités actuelles de fonctionnement et ouvrant peut-être la voie à une remise en cause de certaines modalités de service.

## Mme PETIT

Êtes-vous d'accord, M. FERTIER, pour retirer votre vœu ? Je vais soumettre au vote les amendements, puis le vœu ainsi amendé, puis le vœu rédigé par le groupe écologiste.

Le premier amendement concerne les considérants qui rappellent l'objectif de l'avenant soumis au prochain vote du Conseil de Paris.

Le deuxième amendement propose de ne pas indiquer l'augmentation du trafic de 1,4 % constaté entre 2013 et 2014 mais de remplacer cette phrase par des faits constatés : 25 000 personnes par an soit environ 880 personnes par semaine.

Le troisième amendement propose, dans le dernier considérant, de ne laisser que : « *Considérant que ces lignes de petits bus relèvent d'une mission de service public, indispensable aux habitantes et habitants.* »

Je sou mets aux voix ces considérants. Les amendements sont adoptés.

Je relis ce sur quoi le conseil se prononce :

Le conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> :

- affirme le maintien de son attachement à un service de transport collectif tel qu'il existe aujourd'hui ;
- demande à la maire de Paris d'ouvrir une concertation publique afin de débattre des moyens d'évolution de l'offre de transport collectif dans les arrondissements concernés.

Je sou mets au vote cette nouvelle proposition de rédaction. Ces amendements sont adoptés.

Je sou mets au vote le vœu ainsi amendé. Ce vœu est adopté.

Je mets aux voix le vœu original du groupe écologiste. Le vœu est rejeté.

Je déposerai le vœu adopté au Conseil de Paris.

---

## DELIBERATION N° 12

V14 2016 04 Vœu du groupe écologiste, relatif à la préservation des traverses de bus à Paris et dans le 14<sup>e</sup> arrondissement

### DELIBERE

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	29	dont	5	pouvoirs
Pour :	EELV 4	dont	0	pouvoirs
Contre :	LR/PS/PRG 22	dont	5	pouvoirs
Abstentions :	PCF-FG 3	dont	0	pouvoir

---

V14 2016 05 Vœu proposé par Nicolas LIEBAULT, Sylvie LEKIN et les groupes communiste et écologiste concernant les évictions collectives de personnes sans abri

### M.LIEBAULT

Pourquoi Sylvie LEKIN, adjointe à la voirie, et moi-même, adjoint chargé de la lutte contre l'exclusion, ainsi que nos groupes respectifs, avons-nous voulu déposer ce vœu ? Tous les habitants du 14<sup>e</sup> sont très sensibles à la souffrance que représente pour les personnes sans abri le fait de vivre et dormir dans la rue, souffrance psychique, souffrance physique qui entraîne parfois le décès. Le Collectif des Gens de la rue a dénombré à plus de 500 le nombre de personnes mourant chaque année en France aujourd'hui, à l'âge moyen de 45 ans. Face à ce drame indigne d'une civilisation avancée, la solution humaine proposée est d'offrir des hébergements et des relogements à ces personnes.

La mairie de Paris a accru le nombre de places d'hébergement. La mairie du 14<sup>e</sup> a fait également un effort très important pour accueillir des centres d'hébergement : 3 maisons relais, 2 centres de stabilisation, 2 CHRS, 4 centres d'hébergement.

Outre une saturation de l'hébergement, un autre blocage intervient ; je salue *Les Enfants du Canal* qui coordonne au sud de Paris les équipes de maraude intervenant auprès des personnes sans abri. Cependant, elles ne disposent pas aujourd'hui de places dédiées. Les demandes d'hébergement d'urgence sont centralisées à travers un numéro unique, le 115 ; si une personne a besoin d'un hébergement, les équipes ne peuvent lui en proposer en raison de cette centralisation. Un des éléments que nous proposons est plus de souplesse pour une offre d'hébergement personnalisé.

Il est vrai que certaines personnes sans abri peuvent refuser des places d'hébergement : la désocialisation, la crainte des vols et des agressions peut en effet les amener à ce refus. Amener ces personnes vers l'hébergement constitue un important travail de suivi social et de réinsertion de longue haleine pour les équipes de rue, surtout quand un accompagnement psychiatrique est nécessaire.

Dans ce cadre, expulser les personnes sans abri des emplacements qu'elles occupent dans les campements qu'elles occupent, en les empêchant de s'y réinstaller, me semble injuste et inefficace.

Injuste : en effet, les riverains peuvent se plaindre de la présence de personnes sans abri sous leur fenêtre et certes, il y a parfois de l'agressivité, notamment en raison de l'alcool. Cependant, expulser tout un campement sous ce seul grief serait imputer à toutes les personnes qui s'y trouvent le comportement de quelques-uns. Quand il y a trouble à l'ordre public, c'est de la compétence des autorités de police de procéder à un rappel à la loi.

Par ailleurs, cette procédure est inefficace car elle n'a pour conséquence que de déplacer les personnes sans abri, de façon dispersée ou en groupe, sur d'autres emplacements de l'arrondissement, voire du reste de Paris. À l'occasion de ces déplacements, le suivi social et psychiatrique de ces personnes peut être gravement mis à mal, rendant encore plus difficile la possibilité de sortir de la rue. Cela a été le cas lors de l'expulsion des personnes sans abri installées

sur l'avenue de l'Observatoire, où des contacts ont été perdus. Cela met donc en danger ces personnes. Par ailleurs, les éventuels désagréments pour les riverains ne sont que déplacés à d'autres endroits : où est l'utilité ?

Je prendrai un autre exemple concret d'actualité, celui de la rue Émile Richard, coincée entre les deux parties du cimetière Montparnasse : une quinzaine de personnes sans abri y dorment sous des tentes. Une ou deux personnes pouvaient se comporter de façon agressive vis-à-vis des personnes empruntant les trottoirs pour traverser le cimetière. Or l'expulsion de l'ensemble de ces personnes a été demandée par la maire, avec toutes les conséquences négatives que j'ai soulevées.

Sous l'égide de la coordination des maraudes, (*Les Enfants du Canal*), des solutions sont en cours. J'ai appris hier que huit orientations vers des hébergements ont été effectuées et que la personne agressive a quitté le campement. La réflexion sur une offre d'hébergement de proximité a également été menée en cellule de lien social (instance où l'ensemble des partenaires intervenant auprès des sans-abri peuvent se retrouver).

Cependant, l'hébergement n'est qu'une part de la solution ; en effet, d'autres personnes sans abri en profitent pour occuper les tentes laissées sur place. Les personnes sont hébergées, mais les tentes restent. Doit-on évacuer tout le monde, enlever les tentes, installer des équipements répulsifs pour empêcher la réinstallation et faire en sorte de disperser les sans-abris ? Nous ne le croyons pas, c'est pourquoi nous vous proposons ce vœu, qui ferait en sorte qu'à l'avenir, de telles évictions collectives soient interdites.

### **Mme PETIT**

Je voulais apporter quelques précisions sur la manière dont nous travaillons. Depuis plusieurs mois, nous essayons de coordonner l'ensemble des acteurs qui interviennent pour régler la situation des personnes qui dorment dans la rue Émile Richard. Si des solutions d'hébergement ont pu être apportées à des personnes qui dormaient sous des campements de fortune, c'est parce que j'ai demandé à la Ville de Paris, dans le cadre d'ouverture d'hébergements temporaires, que nous bloquions des places pour les personnes recensées rue Émile Richard. En effet, une difficulté surgit au moment où l'on peut procéder à l'enlèvement d'une tente et régler le problème de la personne : la place disponible en centre d'hébergement. Sur ma demande, et non de celle des *Enfants du Canal*, dans le cadre de la réunion de travail que nous menons, j'ai demandé que des places soient réservées afin de permettre ce travail dans de bonnes conditions pour tous les acteurs sociaux.

Le recensement a été fait et établi par tous les acteurs ; tout le monde était d'accord. Ces places ont été réservées et des personnes ont pu être secourues, franchissant ainsi une nouvelle étape dans leur parcours. Nous sommes toujours les premiers à accepter de nouvelles places d'hébergement dans notre arrondissement, contrairement à d'autres élus.

J'ai en effet demandé au préfet une procédure d'expulsion ; nous faisons des efforts pour demander ces places d'hébergement mais nous essayons également de lutter contre le développement de squats permanents qui entraînent de la violence entre les personnes qui occupent ces sites et vis-à-vis du public. Nous sommes au bout de la démarche rue Émile Richard ; nous avons donc demandé à la Ville de Paris d'engager cette procédure d'éviction de l'espace public. Si nous arrivons à régler le problème en amont, nous éviterons peut-être cette procédure.

Je suis la première à écouter les riverains, à expliquer le travail réalisé, souvent très peu lisible. Nous essayons de réaliser des opérations de propreté ; lors de la dernière opération, 6 m3 ont été enlevés sur ces campements. Plusieurs personnes ont été agressées ces dernières semaines. Nous allons donc passer à la vitesse supérieure. Nous avons obtenu de la part de la mairie et de la Préfecture, que des places soient bloquées pour permettre l'installation de ces personnes dans des hébergements d'urgence, et que les abris de fortune soient enlevés.

### **M. CHERKI**

Je vous remercie de ces explications très complètes. Je voudrais dire à mon collègue Nicolas LIEBAULT qu'une évacuation collective n'est jamais agréable, mais que cela ne relève pas du domaine de l'arbitraire ; un diagnostic social est fait par les services compétents de la Ville de Paris. Cela nécessite également l'approbation de la Préfecture de police.

Une fois que les services disent que l'éviction doit se faire, une procédure s'engage devant le tribunal. Il n'y a aucun arbitraire. Ce n'est pas parce que l'on décide de faire une procédure qu'elle se fera. Il faut savoir qu'après 48 h d'occupation, l'espace public devient le domicile de la personne ; il faut donc une procédure d'expulsion en bonne et due forme devant un tribunal.

Les motifs avancés sont des questions d'hygiène auxquelles on ne peut être insensible. Ces motifs doivent être caractérisés pour que le tribunal soit d'accord. Il y a des règles.

Je tiens à dire que la population de l'arrondissement est très tolérante et très sensible à ces questions. Quand j'étais maire d'arrondissement, les gens étaient déjà compatissants ; ces personnes sans-abri sont des êtres humains. Des demandes récurrentes de la part d'habitants pour demander une évacuation ont pu être exprimées ; ce n'était pas pour une raison de mécontentement ou d'inconfort, c'est parce qu'à un moment donné, la cohabitation avec la population devenait problématique.

Des comportements problématiques récurrents de la part de SDF ont été observés avenue de l'Observatoire. La maire a demandé à juste titre l'évacuation. C'est de la responsabilité d'un maire d'arrondissement ; il doit toujours veiller à maintenir cet équilibre entre la tolérance de la population et le fait que la présence des SDF ne doit mettre personne en insécurité.

La responsabilité de la collectivité au sens large (services sociaux, services de l'État ou de la Ville) est d'apporter des solutions de relogement. Toutes les explications fournies par notre maire montrent que la mairie d'arrondissement est allée très loin dans la volonté de les apporter.

C'est pour cela que votre vœu me paraît inopportun. Que vous insistiez en tant qu'adjoint chargé des affaires sociales pour dire que toutes les solutions de relogement doivent être étudiées, est légitime, mais conditionner la question de l'évacuation à l'obtention d'un logement pérenne ne peut pas être une ligne de conduite prise par une mairie d'arrondissement. En effet, des impératifs font que même si des solutions de relogement existent, certains problèmes peuvent dégénérer et conduire à l'évacuation.

**M. LESAIN**

Nous allons voter contre ce vœu, non pas pour nous opposer à ce qui est dit (c'est quelque chose que nous partageons), mais parce que nous faisons confiance aux services sociaux pour prendre les bonnes décisions. On ne peut s'interdire d'utiliser une prérogative dans le cas où une intervention serait nécessaire.

**Mme PETIT**

Nous allons passer au vote.

---

#### **DELIBERATION N° 13**

**V14 2016 05** Vœu proposé par Nicolas LIEBAULT, Sylvie LEKIN et les groupes communiste et écologiste concernant les évictions collectives de personnes sans abri

#### **DELIBERE**

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	29	dont	6	pouvoirs
Pour : EELV/PCF-FG	7	dont	0	pouvoir
Contre : LR/PS/PRG/UDI-Modem	22	dont	6	pouvoirs

---

**V14 2016 06** Vœu proposé par Bertrand LESAIN, conseiller d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif au danger représenté par l'immeuble situé au croisement des rues de la Gaité, du Maine et Jolivet

**M.LESAIN**

Nous présentons ce vœu relatif au danger représenté par l'immeuble situé au croisement des rues de la Gaité, du Maine et Jolivet.

Considérant que l'immeuble de 5 étages situé au croisement des rues de la Gaité, du Maine et Jolivet, dans le quartier Montparnasse-Raspail, a fait l'objet d'un permis de construire en 1976, mais que depuis cette date il n'a pas subi de travaux de démolition, de reconstruction ou même d'entretien ;

Considérant que la Préfecture de Police de Paris suit l'état de cet immeuble depuis huit ans et qu'elle a pris un arrêté de péril le concernant en date du 21 mai 2013, sans qu'aucune suite concrète ne soit malheureusement donnée depuis ;

Considérant que le danger représenté par cet immeuble est avéré de longue date, tant pour les bâtiments voisins que pour les usagers des espaces publics environnants, et que plusieurs incidents ont eu lieu au cours de l'année 2015, notamment la chute de palissades sur la voie publique en mars 2015 ;

Considérant que, depuis plusieurs années, de nombreuses interpellations, pétitions et autres lettres ouvertes ont vu le jour à l'initiative des habitants du quartier, sans pour autant que la situation n'évolue véritablement ;

Sur notre proposition, nous demandons à Madame la Maire de Paris et à Monsieur le Préfet de Police de Paris de bien vouloir mobiliser leurs services de toute urgence afin que les interventions nécessaires soient menées sur cet immeuble, et que le danger qu'il représente aujourd'hui pour les riverains et les passants soit écarté.

#### **Mme PETIT**

Merci M. LESAIN. Je suis tout à fait d'accord avec le contenu de ce vœu. Je voudrais cependant ajouter dans les considérants quelques éléments factuels. Nous sommes intervenus plusieurs fois auprès du préfet de police à propos de cet immeuble, dont l'état se dégrade très fortement. Nous sommes face à un propriétaire silencieux ou récalcitrant à tout entretien de son patrimoine.

C'est pour cela que je vous propose de rajouter un considérant qui rappelle que le tribunal a rendu en mars dernier, contre l'avis de l'architecte de sécurité de la Préfecture de police, une décision ne permettant pas d'imposer au propriétaire la démolition de l'immeuble. Cela pose une réelle difficulté au vu de l'accélération de la dégradation de cet immeuble. Nous souhaitons également rappeler que la maire d'arrondissement est intervenue plusieurs fois auprès du préfet de police pour demander la vigilance et l'intervention de tous les services et dispositifs permettant de mettre en sécurité cet immeuble.

Je vous propose ces deux amendements, si vous en êtes d'accord.

#### **M. LESAIN**

Nous sommes d'accord.

#### **Mme PETIT**

Sur les amendements : unanimité.

Je mets aux voix le vœu ainsi amendé.

Je passe la parole à Mme DAUCHEZ pour le vœu suivant, puis au public, qui a demandé la parole.

---

#### **DELIBERATION N° 14**

**V14 2016 06** Vœu proposé par Bertrand LESAIN, conseiller d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif au danger représenté par l'immeuble situé au croisement des rues de la Gaité, du Maine et Jolivet

## DELIBERE

Après discussion le vœu est amendé

Votants :	29	dont	6	pouvoirs
Pour :	29	dont	6	pouvoirs

---

**V14 2016 07 Vœu proposé par Marie-Laure DAUCHEZ, conseillère d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à l'installation d'une clôture autour du Jardin de la ZAC Didot**

### Mme DAUCHEZ

Considérant que le Jardin de la ZAC Didot n'est actuellement pas clôturé dans sa partie principale, ce qui rend possible d'y accéder à toute heure du jour ou de la nuit ;

Considérant que ce jardin est bordé, à très faible distance, d'immeubles d'habitation dont les fenêtres donnent directement sur le jardin ;

Considérant que, de longue date et à toutes les périodes de l'année, on peut observer des groupes d'individus stationner bruyamment dans le jardin la nuit et occasionner de fortes nuisances pour les riverains ;

Considérant que la pose d'une clôture en bordure d'une partie du jardin, empêchant son accès libre durant la nuit, permettrait de limiter ces regroupements et donc de supprimer lesdites nuisances ;

Considérant que cette demande a déjà été portée par un certain nombre de riverains auprès des services municipaux compétents, mais aussi auprès du commissariat du 14<sup>e</sup> arrondissement ;

Nous proposons que le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement décide la mise à l'étude de l'installation d'une clôture autour du Jardin de la ZAC Didot, afin d'en empêcher l'accès libre durant la nuit.

### Mme PETIT

Je passe la parole à M. TRUONG.

### M. TRUONG

Bonsoir. Merci Madame la Maire. Je m'appelle Daniel TRUONG et je représente un collectif des riverains de ce jardin de la ZAC Didot. Ce jardin est en phase d'expérimentation depuis 10 ans, c'est-à-dire depuis sa création en 2006. Il connaît des nuisances ; des pétitions ont été faites, les élus alertés. Nous avons appelé les correspondants de nuit, le commissariat de police. Rien n'y fait.

La nuit, un deal de drogue prospère et les jeunes qui vendent de la drogue s'ennuient, étant présents de 18h à 3h00 du matin. Comme ils s'ennuient, ils parlent fort, ils chantent, ils jouent au ballon, ils sautent sur le filet du terrain de basket, ils font des barbecues... et nous, on ne peut pas dormir. Nous, ce sont les enfants, les salariés qui se lèvent à 6h00 du matin pour aller au bureau, les étudiants qui ont des examens le lendemain, ce sont des professeurs, ce sont des retraités...

Les zones concernées sont les suivantes : 57, 59, 61, 63 et 65 rue Raymond Losserand et le 4, place de la Garenne, côté jardin. Cela représente donc un grand nombre de personnes.

Notre collectif a remis le 5 juin 2015 une pétition pour demander la clôture de la partie nord du jardin ; on sait que la majorité tient au passage entre la rue Raymond Losserand et la place de la Garenne. Une autre solution est la fermeture complète, ce qui avait été évoqué lors de la création du jardin, en cas de nuisances. Au bout de 10 ans d'expérimentation, on peut faire le bilan : cela ne fonctionne pas.

Nous sommes solidaires des autres collectifs qui demandent la fermeture d'autres espaces publics la nuit : le passage Ventadour, le terrain de basket de la rue Vercingétorix et le square Wichinski.

Ce soir, nous nous faisons entendre pour nos nuits, pour notre prochain été, car c'est le pire moment de l'année ; nous vous demandons de voter la fermeture de ce jardin la nuit.

Si vous voulez faire des expérimentations, faites-les dans d'autres jardins ; nous, cela fait 10 ans que nous expérimentons.

Je vous remercie de votre attention et je suis à votre disposition si vous avez des questions.

**Mme PETIT**

Merci pour votre intervention et votre témoignage.

**Mme BLAUDEL**

C'est une intervention très intéressante. Je voudrais dire un mot sur l'historique de ces 10 ans d'expérimentation.

Resituons le contexte : la place de la Garenne est un quartier qui a fait il y a 10 ans l'objet d'une opération d'urbanisme très importante, suite à une concertation avec l'ensemble des acteurs du quartier. Cela avait permis de réaliser une opération exemplaire : logements sociaux, jardins, jardin partagé, espace piéton fermé aux voitures. Le 14<sup>e</sup> se positionnait avec un temps d'avance sur ce type de ville ouverte. La question du jardin avait effectivement soulevé de grandes tensions à l'époque. Je faisais alors partie des très jeunes du quartier et je me souviens de nombreuses réunions entre les associations et de médiations entre les résidents et les jeunes. Cela avait permis de sortir par le haut, avec des solutions techniques, ainsi qu'avec un côté humain qui avait tempéré les choses. On avait ainsi abouti à quelque chose de plus normal. Les entrées, par exemple, avaient été fermées pour empêcher l'accès des scooters.

Ce que vous dites aujourd'hui est fort ; le bruit à Paris est l'une des premières nuisances. Pour autant, votre écho n'est pas, je pense, celui de l'ensemble des personnes du quartier. Je trouverais triste, alors que l'on a réussi à régler les choses par le passé par de la médiation et de la consultation, que l'on en arrive à poser des grilles. Cela ne va pas dans le sens de l'urbanisme de nos villes et en tant qu'écologistes, nous ne pourrions voter pour ce vœu.

Nous incitons madame la Maire à renforcer ce qu'elle fait déjà, c'est-à-dire un travail avec les éducateurs de prévention spécialisée et avec la DPP pour qu'il y ait des rondes le soir. Nous croyons à la présence humaine plutôt qu'à la pose de grilles dans ce jardin.

**M. AZIERE**

J'interviens parce que je peux témoigner de la constance de deux choses : la constance de Célia BLAUDEL à défendre le passage dans le jardin et à nier la réalité. C'est la deuxième fois qu'elle fait cela en conseil d'arrondissement.

Pour bien connaître un des riverains et avoir été témoin des nuisances décrites par le collectif, que je ne connais pas par ailleurs (ce qui me met tout à fait à l'aise pour dire à quel point leur sincérité est totale dans cette démarche collective), je peux dire que depuis 10 ans, depuis la végétalisation de cet espace, jamais aucun progrès n'a été enregistré.

En 10 ans, j'ai vu une fois des correspondants de nuit ; le commissariat de police ne répond plus depuis très longtemps aux sollicitations des riverains. Vous pouvez idéologiquement continuer à défendre la liberté de passage dans ce jardin mais vous ne pouvez pas continuer à nier la réalité des nuisances subies par les riverains. Jusqu'où irez-vous dans la dégradation du climat de cet ensemble ?

Il a fallu une montée des tensions cet été, avec l'incendie de la boutique de la fleuriste, pour qu'il y ait une réaction. On assiste à un aveu de la majorité municipale sur la réalité de ce quartier.

**M. GRUNENWALD**

Je ne sais pas à quelle heure vous regardez le jardin. Peut-être n'y voyez-vous aucun képi. Loin de me faire le porte-parole du commissariat, je voudrais cependant dire que suite aux différents

courriers et interventions des habitants de la ZAC Didot et à la rencontre avec M. TRUONG en juin, nous avons demandé un passage régulier des effectifs de police. Par ailleurs, nous avons obtenu sur le quartier des gardiens de la paix supplémentaires, également affectés au jardin de la Garenne.

Une contre-pétition a été proposée par des habitants du square de la Garenne, qui ont demandé que plusieurs solutions soient envisagées, notamment des aménagements, comme la mise en place d'éclairages. Cela ne suffit pas, il faut davantage de renforts policiers, que nous demandons et que nous obtenons depuis le mois de septembre 2015. Dans ces conditions, le groupe socialiste de gauche et apparentés ne votera pas ce vœu.

#### **M. LETISSIER**

Il faut faire attention. Vous avez parlé, M. AZIERE, des événements liés à la fleuriste ; il ne faut pas faire d'amalgames, ni instrumentaliser la violence. J'ai trouvé ce parallèle un peu choquant parce que l'on n'est pas sur la même zone ; ce n'est pas la même problématique.

#### **M. AZIERE**

Il y a 150 mètres de distance !

#### **M. LETISSIER**

Ce n'est pas parce que vous mettez des grilles que vous allez régler le problème. Les problèmes seront réglés par la présence humaine. Nous sommes cohérents en défendant un espace ouvert si en parallèle, nous défendons la présence humaine et la médiation. Cédric GRUNENWALD a rappelé que des effectifs supplémentaires ont été envoyés, et ce, encore récemment.

Ce quartier est très agréable et envié par de nombreux habitants du 14<sup>e</sup>. Soyons mesurés et ne jouons pas avec ces sujets.

#### **M. AZIERE**

Il ne faut pas jouer avec la réalité !

#### **M. LIEBAULT**

Je défends le libre accès de cet espace. M. TRUONG lui-même a dit qu'il était important de conserver un passage entre la place de la Garenne et la rue Raymond Losserand. Cet espace est un espace de vie : le gymnase, le café associatif, le château ouvrier... Tout cela communique. Mettre partout des interdictions, comme on le fait aujourd'hui, n'est pas une solution.

La solution est de rajouter des moyens humains, avec un travail de long terme. Un investissement de long terme aboutit à trouver des solutions pour ces personnes, y compris pour ces jeunes qui occupent cet espace. Ce ne sont pas des bandits de grand chemin, ce sont des jeunes qui doivent être accompagnés par des équipes, des éducateurs, des correspondants de nuit ; la police a un rôle à jouer, en apportant une présence humaine.

#### **Mme PETIT**

J'ai une demande supplémentaire de parole dans le public.

#### **M. DANIN**

J'invite n'importe quel élu à venir dans mon appartement, quand il veut, pour se rendre compte de ce qui se passe, et voir s'il y a vraiment une intervention des forces de l'ordre ou des associations du quartier. Personnellement, je n'ai jamais vu aucun képi, ni personne intervenir. Par contre, il y a des dealers tous les soirs. Si une grille est installée, le détour à effectuer entre 23h et 5h00 du matin ne prendra qu'une minute de plus. La nuit, les seuls qui profitent du jardin sont les délinquants. Personnellement, je n'y ai jamais vu personne d'autre.

#### **M. AZIERE**

Je précise qu'il n'est pas question d'interdire le passage. La physionomie des lieux permet de préserver ce passage.

**Mme PETIT**

Nous avons demandé à la commissaire de mener un travail sur ce secteur. Cette question divise aujourd'hui les habitants d'un même quartier. Pour ma part, je défends plutôt le partage de l'espace public : des lieux ouverts, sécurisés, qui comprennent des aménagements adaptés et sur-mesure en termes d'éclairage, d'aménagement paysager, etc.

Je ne nie absolument pas la situation ni les nuisances que vivent les riverains dont les fenêtres donnent sur cette partie du jardin. Cependant, je sais que d'autres habitants défendent la possibilité de laisser ce passage ouvert jour et nuit.

Nous avons fait chiffrer la mise en place de deux portails : 70 000 euros. Cela nécessiterait également la pose de grilles de grande hauteur. Une autre possibilité est d'aménager une grille tout le long du passage, ce qui donnerait aux usagers du jardin l'impression d'être dans des cages. Cela ferait une grande différence avec ce qui se fait aujourd'hui.

Nous nous apprêtons à vivre de beaux jours en termes de météo. La commissaire sait la priorité qui est mise en avant pour ce lieu. Nous demandons une coordination de toutes les interventions humaines, que ce soit la police ou les intervenants de nuit. Nous préférons maintenir cette réponse de coordination et améliorer l'aménagement : un éclairage dissuasif dans certaines parties du jardin, par exemple.

Nous avons également demandé à la commissaire de police qu'elle fasse remonter à sa hiérarchie la demande de pose d'une caméra, pour un effet dissuasif.

Nous préférons cet aménagement de la ville et nous assumons cette position. Il ne faut pas diviser les habitants sur cette question ; il faut se donner les moyens de suivre autrement ce problème.

Aujourd'hui, la majorité municipale ne votera pas ce vœu ; nous préférons d'autres solutions. Nous avons reçu autant de signatures qui s'opposent à la fermeture que de signatures qui y sont favorables.

**M. TRUONG**

Ce ne sont pas des riverains !

**Mme PETIT**

Je suis d'accord avec vous, mais je vous propose de retenter l'ensemble de ces dispositifs, de manière plus resserrée, plutôt que de poser une grille qui ne répondra absolument pas au problème que vous posez.

*Une personne dans la salle intervient hors micro.*

**Mme PETIT**

Il fallait s'inscrire, Monsieur. Nous reviendrons vers les habitants lors d'une réunion publique.

Nous allons passer au vote.

---

#### **DELIBERATION N° 15**

**V14 2016 07** Vœu proposé par Marie-Laure DAUCHEZ, conseillère d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à l'installation d'une clôture autour du Jardin de la ZAC Didot

**DELIBERE**

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	29	dont	7	pouvoirs
Pour :	LR/UDI-Modem 6	dont	1	pouvoir
Contre :	EELV/PCF-FG/PRG/PS 23	dont	6	pouvoirs

---

**V14 2016 09 Vœu proposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, conseillère de Paris, Marie-Laure DAUCHEZ, conseillère d'arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à la définition d'une véritable politique globale d'enseignement musical à Paris**

**Mme KOSCIUSKO-MORIZET**

Je ne vais pas lire l'intégralité du vœu. Chacun est convaincu de la nécessité de développer l'enseignement musical. Il y a notamment un problème de place dans les conservatoires, et il faut chaque année imaginer de nouvelles politiques pour savoir quels seront les heureux bénéficiaires d'une place.

Dans ce contexte, réformer et développer l'enseignement musical est une bonne chose. Cependant, la politique qui nous est proposée aujourd'hui va à l'encontre de cet objectif ; 4 décisions sont prévues. La première est la disparition progressive des cours individuels de musique dans les centres d'animation et dans les conservatoires. La deuxième est l'obligation de ne choisir qu'une option en deuxième année. La troisième est la suppression du choix de certains instruments en première année d'instrument. La dernière est l'exigence du niveau d'entrée en CE2 pour passer le test d'entrée en IC1. Ces propositions de réformes vont à l'envers des objectifs que nous partageons tous, j'en suis sûre.

C'est la raison pour laquelle nous proposons donc ce vœu, articulé à deux propositions :

- Revenir sur ces décisions prises hâtivement, notamment celle de supprimer les heures d'enseignement individuel ;
- Lancer, notamment en concertation avec les parents d'élèves des conservatoires parisiens, une politique exigeante d'enseignement musical, en intégrant notamment des conventionnements avec des écoles libres de musique.

**Mme TONOLLI**

Je me félicite que nous poursuivions un objectif commun, celui de l'enseignement de la musique pour tous et celui d'un nombre d'élèves plus important.

Une réforme a été mise en place au niveau de la Ville, avec des espaces dédiés à la jeunesse. Une importante concertation et de longs échanges ont eu lieu avec les personnes qui se rendent dans les centres d'animation, celles qui y travaillent, et avec toutes les personnes qui travaillent autour de l'éducation populaire.

De cette concertation est ressorti le fait qu'il était nécessaire de réfléchir sur les missions des centres d'animation ; ces missions se situent autour de l'éducation populaire et de la pratique collective.

Pourquoi la pratique collective de la musique est-elle importante dans les centres d'animation ? Parce qu'elle offre un cadre pédagogique plus adapté aux objectifs de démocratisation de la pratique amateur, permet d'augmenter le temps d'apprentissage des élèves, améliore les relations entre professeurs et élèves, améliore la motivation et la confiance des élèves dans leur capacité de progression et facilite la mixité des publics. En outre, développer les pratiques collectives permet d'accueillir davantage d'élèves.

En ce qui concerne les conservatoires, il n'y a pas de disparition ou de diminution annoncée des cours individuels, mais une volonté d'ouvrir de nouvelles filières d'apprentissages collectifs. Elles ne viennent pas se substituer aux cours individuels mais viennent s'y ajouter, dans le but d'améliorer l'enseignement pour le bénéfice des élèves des conservatoires. Je précise que les cursus individuels sont maintenus et n'ont pas vocation à être diminués.

Concernant l'obligation de ne choisir plus qu'une option en deuxième année, en effet, la double

inscription n'est plus autorisée. Cela permet de poursuivre notre objectif commun, celui de libérer des places, occupées jusqu'à présent par des enfants qui avaient deux options. Je précise que dans certains conservatoires, les filières musique-danse transversales sont conservées.

Sur la suppression du choix de certains instruments en première année d'instrument ; il ne s'agit pas d'une suppression mais d'un contexte local, dans le 14<sup>e</sup>, en raison du fait que l'on a accueilli de nombreux élèves en initiation musicale. Certaines disciplines étaient donc déjà complètes, notamment tout ce qui est piano ou guitare. J'ajoute que l'objectif des centres d'animation est de développer les cours collectifs de guitare, très demandés par les enfants.

En ce qui concerne l'exigence du niveau d'entrée en CE2 pour passer les tests d'entrée en IC1, je vous rappelle qu'un système de tirage au sort pour l'entrée au conservatoire avait été mis en place. On ne peut émettre un tirage au sort d'un côté et permettre une autre entrée par des tests. C'est pourquoi les tests peuvent avoir lieu à partir du CE2.

Sur votre demande qui est de revenir sur les décisions prises hâtivement, je précise que depuis que nous sommes élus, une réflexion a été lancée sur la réforme de l'enseignement dans les conservatoires. Vous avez d'ailleurs été associés aux comités de pilotage mis en place. Je précise également qu'un groupe d'échanges et de réflexions sur ces enseignements va être mis en place. Encore une fois, nous nous rejoignons sur les objectifs.

Nous avons des valeurs et des convictions : faire en sorte que de plus en plus d'élèves puissent accéder à un enseignement musical de qualité et sortir d'un enseignement où un grand nombre d'élèves sont issus d'une même catégorie sociale.

Je suis sûre que grâce à cette réforme, nous allons faire émerger les prodiges de demain, qui pourront rivaliser avec ceux de l'Allemagne, de la Croatie ou du Venezuela.

#### **Mme KOSCIUSKO-MORIZET**

Je ne vais pas reprendre tous vos arguments, mais simplement redire une réalité basique : apprendre le piano avec 5 autres personnes n'est pas très efficace. On peut dire ce que l'on veut sur les cours collectifs, mais ils ne peuvent pas remplacer la pratique individuelle.

Cette réforme vise à augmenter artificiellement le nombre d'élèves, en créant des cours d'une qualité incertaine, que dénoncent presque tous les professeurs de conservatoire. Cela ne fera pas avancer l'enseignement de la musique en France.

#### **M. LETISSIER**

C'est une réforme annoncée par voie de presse. Bien que Mélody TONOLLI ait rappelé qu'il existait des éléments de réflexion partagée, il me semble qu'il faut davantage de concertation avec tous les acteurs concernés : les élus, les enseignants ou les familles.

Sur le fond, nous ne sommes pas opposés aux cours collectifs de musique. Cette pratique est peu développée en France, mais elle comporte des avantages : en termes d'échanges, en termes d'innovation pédagogique, en particulier pour un public débutant. Pour autant, les cours individuels gardent un intérêt, notamment quand il s'agit d'approfondir la technique ou de s'initier à la pratique d'un instrument. Il ne faut pas opposer cours collectifs et individuels, qui sont complémentaires, selon les instruments et selon le contexte.

Or, la réforme ne pose pas la question en ces termes, mais elle est le résultat d'une volonté d'économie budgétaire. Les centres d'animation sont des lieux de brassage social, de mixité, et sont propices à l'apprentissage de la musique. Nous souhaitons donc à ce stade prendre le temps de discuter de ces politiques dans les centres d'animation. Il faut leur laisser le temps de mettre en place une réforme qui réponde au mieux aux besoins des habitantes et des habitants.

Nous ne voterons pas pour autant le vœu proposé par l'opposition ; en effet, il sacralise la pratique du cours individuel et n'insiste pas assez sur la complémentarité entre cours collectifs et cours individuels. De plus, il condamne trop sévèrement la politique de la Ville en la matière. Nous portons donc une abstention constructive, pour dire que nous souhaitons prendre part à cette concertation et à cette réflexion globale sur cette politique d'enseignement musical.

Mme PETIT

Nous allons passer au vote.

---

**DELIBERATION N° 17**

**V14 2016 09** Vœu proposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, conseillère de Paris, Marie-Laure DAUCHEZ, conseillère d'arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à la définition d'une véritable politique globale d'enseignement musical à Paris

**DELIBERE**

Après discussion le vœu est rejeté

Votants :	29	dont	7	pouvoirs
Pour : LR/UDI	6	dont	1	pouvoir
Contre : PCF-FG/PRG/PS	19	dont	6	pouvoirs

---

**V14 2016 10** Vœu proposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, conseillère de Paris, Stéphane FERTIER, conseiller d'arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à la condamnation du mouvement de boycott contre le pays d'Israël

**Mme KOSCIUSKO-MORIZET**

Ce vœu fait suite à un débat que nous avons après l'été dernier sur cette association BDS, qui prône le boycott d'Israël et la nécessité de la tenir à l'écart de ces manifestations. Le débat avait été vif et intéressant. Le vœu avait été rejeté.

Depuis, il s'est passé deux choses : le développement de plusieurs activités de type BDS, notamment une manifestation à la mairie annexe du 14<sup>e</sup>, d'une part, un engagement de Manuel VALLS, d'autre part. Il a déclaré le 18 janvier 2016 : « *Je pense que les pouvoirs publics doivent changer d'attitude vis-à-vis de ce type de manifestations* » qui participent, selon lui, d'un « *climat nauséabond* ».

C'est pourquoi nous introduisons à nouveau ce vœu, qui tient en trois points :

- Condamner le boycott envers Israël, en particulier les activités du mouvement « Boycott, Désinvestissement et Sanctions »
- S'opposer publiquement à toutes les tentatives d'isoler Israël du concert des nations ;
- Interdire l'accueil dans les établissements publics ou subventionnés par la Ville d'événements en lien avec ce mouvement.

**M. Jean-Guy GREISLAMER**

Bonsoir. Je fais partie de la campagne BDS France. Je suis juif et je fais partie de l'Union juive française pour la paix, qui fait partie de la campagne BDS France. Boycoter un État pour un sujet d'intérêt général a toujours été accepté : boycott de l'Afrique du Sud, de la Birmanie, de l'Iran. Je veux rappeler que le mouvement national BDS a été lancé par les Palestiniens eux-mêmes et vise à mettre fin à l'impunité d'un État qui dépossède un peuple, qui colonise et qui nie l'existence du peuple palestinien.

En tant que juif, je suis scandalisé par le fait que l'ensemble des juifs soit assimilé à une politique coloniale et de dépossession d'un peuple. Ce ne sont pas les valeurs juives dont je me réclame. Je peux attester qu'il y a un nombre significatif de juifs qui participent à ce mouvement de boycott. Il est inadmissible d'amalgamer les mots « juif », « État d'Israël » et « antisémitisme ». Le fait d'encourager la politique de l'État d'Israël encourage l'antisémitisme. C'est inadmissible de condamner le boycott d'un État qui bafoue continuellement les droits. Tout le monde le sait : Israël ne respecte pas les résolutions de l'ONU. Le mouvement BDS est un mouvement citoyen, antiraciste et non violent ; il n'y a pas lieu de condamner ce mouvement, qui doit au contraire bénéficier de la liberté d'expression, comme tout autre mouvement de boycott.

## **M. Laurent DE WANGEN**

Je m'exprime au nom de l'association France Palestine Solidarité de Paris 14<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>. En 2005, 172 organisations de la Société civile palestinienne ont lancé un appel aux Sociétés civiles du monde entier à s'engager dans une campagne de « Boycott, Désinvestissements, Sanctions » (BDS) contre Israël. Le but était de faire pression sur l'État d'Israël pour qu'il se conforme au droit international et mette fin à l'occupation de la Palestine. À partir de cet appel général, ce fut aux citoyens et organisations concernées de chaque pays de le décliner en fonction des conditions concrètes de ce pays.

L'AFPS est engagée dans la campagne BDS, avec ses partenaires du Collectif national pour une paix juste entre Palestiniens et Israéliens, qui rassemble une cinquantaine d'organisations, et avec la plate-forme des ONG françaises pour la Palestine, qui regroupe une quarantaine d'associations.

En France, le souci de l'AFPS est de développer une campagne qui soit la plus large possible, et qui rassemble les diverses composantes et sensibilités de notre société. Notre but est de peser sur la politique de notre gouvernement afin qu'il s'engage sur la voie de la fermeté et prenne des sanctions vis-à-vis d'Israël. C'est pourquoi nous visons toutes les activités qui contribuent directement à l'occupation de la Palestine, contraire au droit international, et que nous considérons comme le principal obstacle à une paix durable entre Palestiniens et Israéliens.

**Boycott :** nous appelons avant tout au boycott des produits économiques et des investissements. Les entreprises françaises et européennes doivent cesser toute collaboration à la colonisation et à l'occupation de la Palestine.

**Sanctions :** nous visons à ce que la France et l'Union Européenne interdisent l'importation des produits de l'économie israélienne et qu'elles cessent toutes subventions ou prêts à des entreprises collaborant à la colonisation de la Palestine. Nous considérons que la décision d'étiquetage des produits des colonies, prise récemment par la Commission européenne ne constitue qu'une étape. Nous souhaitons que l'association entre l'Union européenne et Israël soit suspendue tant que cet État ne se conforme pas au droit international, en application de l'article 2 de cet accord.

Le fait que nous privilégions les actions visant la colonisation ne signifie pas que nous nous désintéressons du droit à la liberté d'expression de la part de citoyens et d'organisations qui souhaitent appeler plus largement au boycott de l'État d'Israël. Les critiques ou poursuites contre ces citoyens ou organisations sont fondées sur des amalgames indéfendables, entre critique de la politique de l'État d'Israël et antisémitisme, alors qu'il ne s'agit que de faire respecter le droit international en exerçant une pression légitime pour mettre fin à l'occupation de la Palestine. Merci.

## **M. Nicolas SHAHSHA HANI**

Je vais essayer de ne pas prendre trop de temps. D'excellentes interventions m'ont précédé. Je suis choqué par le vœu présenté à nouveau par les Républicains ce soir, d'autant plus que cela se passe dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris. N'ayons pas la mémoire courte : dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, ce ne sont pas les défenseurs du peuple palestinien qui ont introduit la violence et la provocation. C'est une bande d'énergumènes de la Ligue de défense juive qui, le 5 mai 2011, dans cet hôtel de ville, ont saccagé et vandalisé une conférence pacifique de l'Association France Palestine Solidarité, faisant des blessés et nécessitant l'intervention de la police.

Ni madame KOSCIUSKO-MORIZET ni les autres élus républicains aujourd'hui ne dénoncent jamais ces agissements des fascistes de la Ligue de défense juive. Ils les dénoncent d'autant moins qu'ils participent à leur meetings où cette troupe encadre la foule et où quelqu'un comme votre collègue Claude GOASGUEN peut hurler aux applaudissements de la foule que les Palestiniens forment un peuple de barbares. Revenez à un peu plus de décence dans vos revendications !

Passons à la question du boycott, soulevée et défendue par mes camarades. Le boycott est un vieux moyen de lutte citoyen, né au 18<sup>e</sup> siècle, qui a connu un essor populaire sous toutes les latitudes et qui a connu notamment son heure de gloire en Inde ; le mahatma Gandhi l'a développé, en incitant à ne pas acheter les produits des colonisateurs britanniques. Cela a permis d'accélérer l'indépendance de l'Inde. Il a été développé au niveau international, au regard du terrible régime d'apartheid en Afrique du Sud. Voulez-vous mettre en prison Gandhi et Mandela, Madame KOSCIUSKO-MORIZET ?

Aujourd'hui, Israël pratique un régime d'apartheid. Le prix Nobel de la paix Desmond Tutu, qui a fait il y a quelques années une tournée dans les territoires palestiniens occupés, a dit : « *Ce que nous avons vécu est un pique-nique du dimanche par rapport à ce que subissent les Palestiniens.* »

Ces Palestiniens sont écrasés et boycottés de manière sanglante tous les jours. On apprend aujourd'hui que Ramallah, la ville qui sert de capitale à l'autorité palestinienne, est encerclée par Israël. On ne sort plus, on ne rentre plus. Face à cette situation d'apartheid subie par le peuple palestinien, celui-ci, du fait de l'impunité dont bénéficie Israël de la part de dizaines de gouvernements de la planète, et malgré des dizaines de résolutions des Nations Unies, nous a demandé notre secours. C'est à la Société civile qu'il appartient de relever le défi ; nous sommes de plus en plus de citoyens à le faire, en développant la campagne BDS. Elle prend de l'essor, c'est pour cela que vos mandats israéliens vous demandent de retenter votre chance après l'échec que vous avez subi en conseil de Paris en septembre dernier. J'espère que ce vœu sera fermement repoussé.

#### **Mme POLSKI**

Je vous remercie. Je veux commencer par dire que le sujet du conflit israélo-palestinien est complexe. Un conseil d'arrondissement ne me semble pas être le lieu d'un tel débat. Je suis gênée que ce vœu ait été déposé en conseil d'arrondissement. Le Conseil de Paris me semble plus adapté.

Je suis plutôt d'accord qu'il faut trouver une paix juste entre les deux peuples. La question des moyens peut se poser ; je suis extrêmement sceptique sur la question du boycott, et pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai et ne prendrai pas part au vote.

#### **M. LETISSIER**

Il me semble que ce vœu pose problème parce qu'il entretient un certain nombre de confusions ; on le comprend comme une manière de mettre sur la table du conseil d'arrondissement une question politique.

Je vais rappeler la position des écologistes sur ce sujet : le boycott des produits fabriqués par les entreprises israéliennes dans les colonies palestiniennes. Cette position va dans le sens du droit international ; en effet, les entreprises israéliennes sont souvent condamnées pour le fait que ces produits sont fabriqués sur des territoires occupés.

Cela ne veut pas dire, comme c'est formulé dans le vœu, que l'on souhaite isoler Israël du concert des nations : nous voulons mener une inflexion de la politique actuelle du gouvernement d'Israël, notamment sur la question de la colonisation, dont les populations sont victimes chaque jour.

C'est un vœu qui concerne la Ville de Paris, puisqu'il est mis sur la table du conseil d'arrondissement, mais la Ville de Paris ne souhaite pas boycotter Israël ; elle essaie d'engager, à travers ses élus de la majorité municipale, un certain nombre de solutions, dans le respect du droit international. La phrase « *s'opposer à toutes les tentatives d'isoler Israël du concert des nations* » est de nature à introduire une confusion dans un débat complexe et douloureux. C'est pour cette raison que nous ne voterons pas ce vœu.

#### **Mme CHEVALIER**

Vous avez déjà déposé un vœu au mois de septembre au Conseil de Paris. Il n'a pas été retenu et vous revenez à la charge. Sans doute pensez-vous que les propos de M. VALLS, que vous reprenez, peuvent vous donner un nouvel angle de tir. Le Premier ministre a en effet déclaré en janvier : « *Les pouvoirs publics doivent changer d'avis vis-à-vis de ces manifestations qui participent, selon lui, à un climat nauséabond.* » « *On voit très bien comment l'on est passé de la critique d'Israël à l'antisémitisme et de l'antisémitisme à l'antisémitisme* », a souligné le chef du gouvernement. Manuel VALLS avait condamné en décembre les campagnes menées par BDS, visant les produits israéliens, en raison du conflit avec les Palestiniens, disait-il. Que cherche Manuel VALLS, si ce n'est à instrumentaliser l'antisémitisme que nous combattons et à reprendre à son compte les thèses odieuses assimilant toute mise en cause et critique de la politique d'Israël à de l'antisémitisme ?

Il serait cependant souhaitable d'avoir une égalité de traitement quand on parle de boycott. Le 27 janvier dernier, la maison Artcurial devait mettre en vente au profit de l'ONG *Reporters sans frontières* des « Unes » du quotidien Libération exécutées par des artistes. Cette vente n'a pas eu

lieu, après que l'ambassade d'Israël ait exigé, et obtenu le retrait. Ernest PIGNON ERNEST avait en effet repris l'une des « Unes » du quotidien Libération datant de 2004 qui annonçait l'enterrement de Yasser ARAFAT, avec un keffieh, sous le titre : « Et maintenant ? ». Il avait détourné cette Une, en ajoutant le visage de Marouane BARGHOUTI, leader palestinien emprisonné en Israël, et en ajoutant cette mention : « *En 1980, quand j'ai dessiné Mandela, on m'a dit qu'il était terroriste.* » L'artiste s'est étonné qu'une ambassade étrangère puisse décider de ce qui est exposé, et qu'une maison de ventes cède aux pressions.

Une manifestation a été organisée le 5 janvier dernier devant l'Opéra Garnier afin de protester contre un ballet de la compagnie israélienne Bathseva. Manuel VALLS a déploré cette manifestation en déclarant que ce ballet relevait du domaine de la culture. Les pouvoirs publics, disait-il, doivent changer d'attitude vis-à-vis de ce genre de manifestation. On ne peut pas tout se permettre dans ce pays, avait-il lancé. Or, à tous ceux qui sont tentés de dire : « *Ne mélangeons pas la culture et la politique* », des militants contre l'occupation et la colonisation israélienne de tous les pays, y compris des opposants juifs à l'intérieur d'Israël, ont démontré que nous ne sommes pas en présence d'une manifestation artistique ordinaire mais de la manœuvre stratégique d'un gouvernement israélien visant à redorer son blason.

Nous combattons pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens, et pour qu'une solution soit trouvée : deux États, et Jérusalem comme capitale de la Palestine. Ce combat est conforme au droit international, celui qui est mutilé chaque jour par le gouvernement d'extrême droite israélien. Les droits des Palestiniens ne sont pas respectés. Nous demandons également l'abrogation des circulaires Alliot Marie et Mercier ; en effet, cette circulaire Mercier permet d'engager des poursuites envers des manifestations citoyennes et non violentes contre l'impunité d'un État.

Il faut savoir que cette interdiction de boycott est spécifiquement française et n'existe pas dans la plupart des pays occidentaux. Par ailleurs, les appels au boycott en France ne sont pas traités de la même manière : le boycott de la Birmanie du temps de la junte, du Mexique avec l'affaire Florence CASSEZ, n'ont jamais fait l'objet de poursuites. Le boycott est l'arme du pauvre, c'est un appel au consommateur à exercer sa liberté de choix.

Je citerai une lettre de monseigneur Gaillot au directeur de l'Opéra de Paris, qui avait appris que l'Opéra de Paris avait invité la troupe de danse israélienne Bathseva à se produire en janvier dernier : « *Ces danseurs ont la chance de pouvoir circuler librement et exercer leur talent à l'Opéra, ce que ne peuvent pas faire les danseurs palestiniens car ils en sont empêchés ou emprisonnés. Leur culture est bâillonnée. La situation faite aux Palestiniens est dramatique, ils subissent l'injustice au quotidien. Tant que leurs droits seront bafoués, la paix s'éloignera. C'est pourquoi je reçois votre invitation des danseurs israéliens comme un affront. Mais je garde le secret espoir que les représentations des ballets seront annulées.* »

### **Mme KOSCIUSKO-MORIZET**

Je souhaite faire quelques remarques pour répondre aux orateurs. Pourquoi ce débat en conseil d'arrondissement ? De manière générale, avant de déposer un vœu en Conseil de Paris, on essaie de le déposer en conseil d'arrondissement.

Par ailleurs, tout à côté d'ici, à la mairie annexe, la question s'est posée, de manière précise et concrète, pas plus tard que cet automne. Ce sujet concerne donc bien le conseil d'arrondissement.

Concernant les événements de 2011, nous dénonçons toutes les violences illégitimes. Cependant, on ne parle pas de 2011, mais de 2015 et de 2016, avec cette montée en puissance de mouvements de révolte. Je le dis au deuxième et au troisième orateur : pour nous le boycott n'est pas l'outil de la paix juste. Je n'ai pas le sentiment que cela fasse avancer la situation ; ce n'est pas un outil de dialogue.

Le premier orateur dénonce un amalgame. Lequel ? Monsieur, personne ne vous demande de déclarer votre religion. Le vœu n'est pas construit de cette manière. En fait d'amalgame, vous en faites un, entre Israël et des pays comme l'Afrique du Sud, la Birmanie ou l'Iran, ce que nous contestons.

Le Premier ministre a fait une déclaration extrêmement claire. Les pouvoirs publics doivent changer d'attitude vis-à-vis de cette manifestation. Il me semble urgent que ces déclarations claires puissent

transformer en une prise de position non moins claire de la maire de Paris une urgence partagée par un certain nombre d'élus de la majorité.

Dans une polémique récente à la suite de propos tenus par Pascal CHERKI, Pierre AIDENBAUM lui a répliqué, je cite : « *Ce que tu dis est tout simplement ignoble, Monsieur CHERKI. Tu devrais d'abord faire ton examen de conscience par rapport aux organisations que tu invites à la mairie du 14<sup>e</sup>.* »

**Mme PETIT**

Chacun a donné son explication de vote. Je voudrais rappeler pourquoi, à titre personnel, je voterai contre ce vœu. Nous avons déjà eu ce débat sur les mêmes sujets, en conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. Les positions de la maire de Paris et de la Ville de Paris ont été clairement rappelées ; elles condamnent le boycott, reprenant la position du ministère des Affaires étrangères, tout en essayant d'avoir une position de paix en ce qui concerne cette région.

Vous remettez le couvercle sur ces questions alors que les positions de la maire de Paris sont claires.

Il y a quelques années, dans cette instance du conseil d'arrondissement, une majorité s'était prononcée pour l'étiquetage des produits fabriqués dans les colonies, au motif que la transparence en direction des citoyens, qui sont également consommateurs, pouvait être défendue.

Pour avoir rappelé ces raisons, la position conforme aux positions défendues par notre pays, par rapport à la façon dont on pense pouvoir améliorer la paix dans cette région, je voterai contre ce vœu. Je suivrai ce qui sera dit au Conseil de Paris et ce qui sera répondu par l'exécutif à votre proposition de vœu. Je tenais à rappeler ce soir la façon dont nous avons toujours abordé ce type de débats sur la place publique et à rappeler la position de la maire de Paris sur ces questions délicates, sans rallumer régulièrement les débats.

J'ai déjà répondu en conseil d'arrondissement à l'utilisation de la mairie annexe. Je n'ai pas grand-chose de plus à ajouter, si ce n'est de vous proposer de passer au vote.

**Mme POLSKI**

Valérie MAUPAS m'a demandé de dire qu'elle ne participait pas non plus au vote.

**Mme PETIT**

Cela ne pose pas de problème : nous avons toujours laissé une certaine liberté de vote aux conseillers d'arrondissement.

---

#### DELIBERATION N° 18

**V14 2016 10** Vœu proposé par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, conseillère de Paris, Stéphane FERTIER, conseiller d'arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains et apparentés, relatif à la condamnation du mouvement de boycott contre le pays d'Israël

#### **DELIBERE**

Après discussion le vœu est rejeté

Votants : 27 dont 6 pouvoirs

Pour : LR 8 dont 4 pouvoirs

Contre : 12 dont 1 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : Mme POLSKI, Mme BERTRAND, M. GRUNENWALD, Mme GUY-DUBOIS, Mme MAUPAS, M. ANTONELLI, M. MOURIN 7

---

**Mme PETIT**

Je vous remercie. Le prochain conseil aura lieu le 14 mars et sera précédé d'un CICA.

**La séance est levée à 00h00.**